

ntal
nt
e du Calvados
24



Calvados

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
DU CALVADOS
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

Apporter des réponses adaptées au plus près des territoires.

Le schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2018-2024, lancée début 2016, est avant tout le fruit d'un important travail de concertation avec de nombreux acteurs (collectivités, associations, Conseil Départemental, Préfecture, Sous-Préfectures, DDTM, DDCS...).

La contribution déterminante à la réalisation de ce document et notamment la coordination départementale des actions ont été assurées par la Direction Départementale de l'Équipement Rural, disponible et force de proposition tout au long du processus.

Le processus de concertation et d'échanges engagés avec les différents partenaires concernés, dont il convient de souligner l'importance, a progressivement affiné et largement enrichi des apports de chacun.

Les différents partenaires :

Les communes, intercommunalités et EPCI pour adapter les réponses aux besoins du terrain, en cohérence avec les compétences

et s'adapter aux nouveaux besoins identifiés au fil du temps, notamment s'agissant des terrains familiaux locatifs,

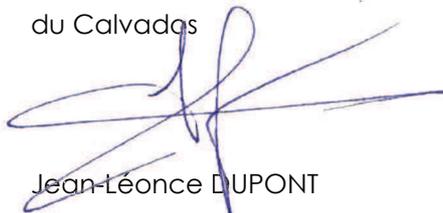
la sédentarisation, pour identifier précisément les situations et y apporter des réponses circonstanciées.

Sur évaluer en continu la mise en œuvre des actions retenues et adapter ainsi le schéma aux réalités du terrain.

Organiser par ce schéma et veiller à une bonne intégration des familles au plan local, la mobilisation de toutes les formes de solidarité entre les territoires.

Que l'État et le Département s'engagent respectivement, aux côtés de l'ensemble des collectivités et acteurs concernés, à mettre en œuvre ce schéma sur la période 2018-2024.

Le Président du Conseil Départemental
du Calvados



Jean-Léonce DUPONT

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

1-2017 et enjeux du schéma 2018-2024	5
	5
	10
schéma 2018-2024	17
	27
obligations et préconisations par arrondissement du schéma 2018-2024	28
ment des aires	28
	29
	30
	32
	34
	36
	37
	42
	53
on en continu du schéma	56
	57
érence	57
anvier 2017	58
publication des décrets)	62
leur objet	63
ires avec leur objet	67

Annexe 1 : Bilan du schéma 2011-2017 Evolution des territoires du schéma 2018-2024

Le schéma départemental s'inscrit dans le cadre de la loi relative à la coopération intercommunale, dite « loi Besson II » relative à la coopération intercommunale.

Les évolutions apportées par le schéma révisé du 27 janvier 2017 dont certains de ces schémas ont entraîné des évolutions notables dans le schéma départemental, notamment la prise en compte des schémas départementaux.

La commission consultative du 14 mars 2018 a transmis la circulaire Intérieur - Écologie du 14 mars 2018.

Le schéma révisé est présenté à l'annexe 1 du présent

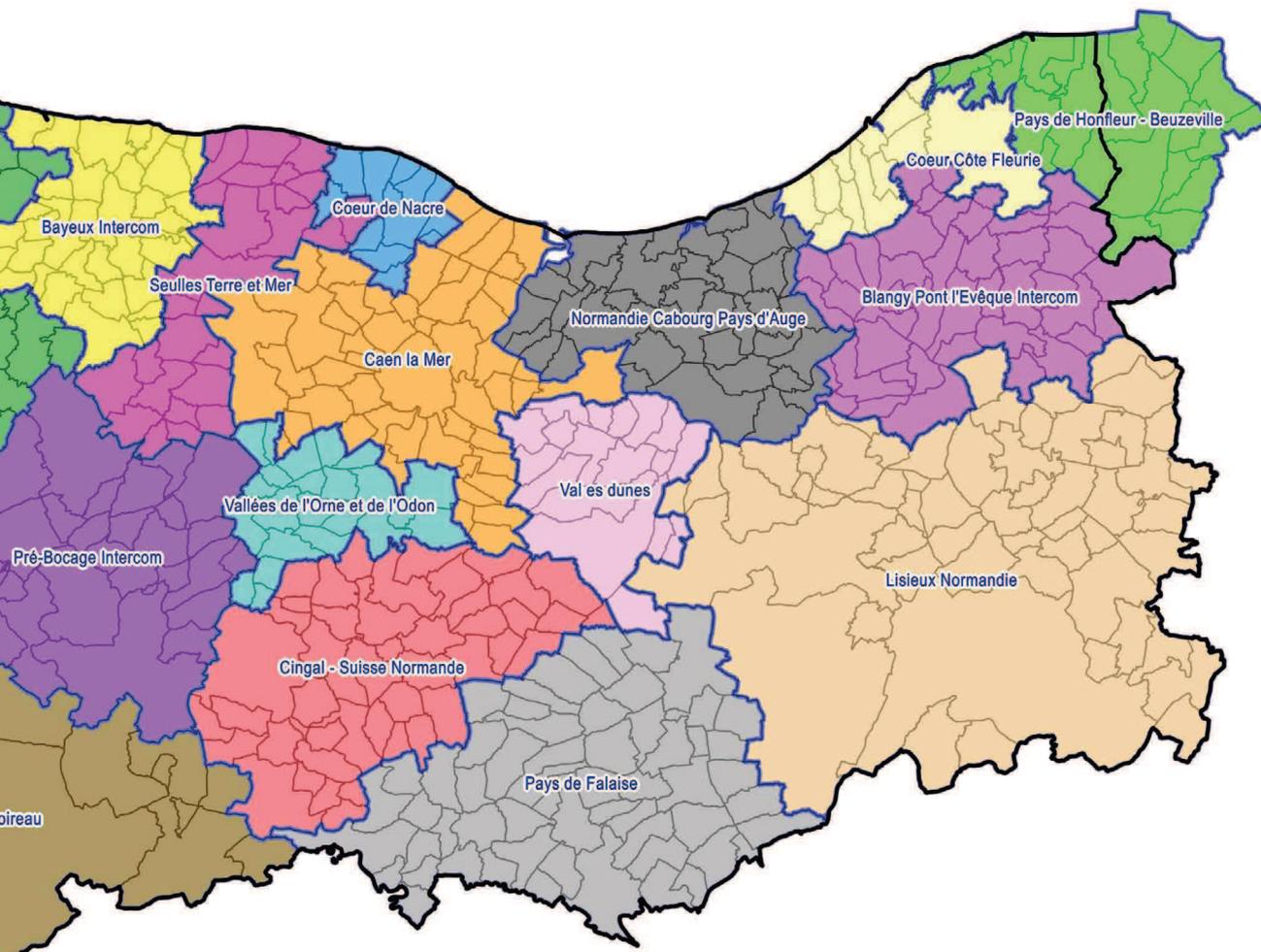
1-1-2 Évolution des territoires

Dans le cadre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale issu de la loi NOTRe du 7 août 2015, **le Calvados est passé au 1^{er} janvier 2017 de 37 à 17 intercommunalités et au 1^{er} janvier 2018 à 16 intercommunalités.**

Cette nouvelle organisation du territoire a servi de cadre de référence pour l'élaboration du schéma révisé, d'autant que la compétence « entretien et gestion des aires d'accueil et terrains familiaux » a été transférée de plein droit aux EPCI.

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

Carte des EPCI du Calvados au 1^{er} janvier 2018



□ Limite département

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

adapté pour tenir compte de
du présent schéma s'inscrit dans

ces fusions ont également été
Calvados ayant fusionné au 1^{er}
dépassement désormais le seuil des
permet une inscription au schéma.

ville l'Orgueilleuse et Cheux)

es)

St Pierre/Dives)

ont Livarot)

dont Bény-Bocage)

)

La situation de ces communes a fait l'objet d'un examen particulier, afin de déterminer les mesures appropriées à inscrire le cas échéant au présent schéma. Ce travail d'évaluation des besoins a été mené sur la base du diagnostic complété par des échanges avec les partenaires, tout particulièrement l'équipe de coordination Soliha. À l'issue de cette démarche, aucune de ces communes n'a été proposée comme devant accueillir une nouvelle aire permanente. En revanche, d'autres propositions ont été édictées. Elles concernent le plus souvent la réalisation d'une aire dite « mixte » (caravanes et hippomobiles) d'une taille souhaitée de 1 ha dont 1/3 en sol stabilisé et 2/3 en herbage.

Synthèse des enjeux sur les nouvelles communes de + de 5 000 habitants :

Communes	Population	Enjeux / besoins
Saline	5 441 h	Sédentarisation à Troarn. Passages fréquents mixtes : caravanes/ hippomobiles.
Thue et Mue	5 433 h	Passages fréquents mixtes : caravanes/hippomobiles.
Mézidon-Vallée d'Auge	9 886 h	Aire permanente d'accueil existante en partie pour hippomobiles
Livarot Pays d'Auge	6 552 h	Passages occasionnels
St Pierre en Auge	7 794 h	Sédentarisation.
Souleuvre en Bocage	8 735 h	Grands passages estivaux
Valdallière	6 056 h	Grands passages estivaux

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

a a été arrêtée en commission du voyage le 14 mars 2016, missionnel qui fixait pour objectif l'élaboration du schéma 2011-2017.

Un sociologue de la FNASAT est intervenu sur la complexité des publics et des modes de production de leurs besoins.

Le schéma a été arrêté en 2016 par la DDTM avec l'appui de la Préfecture de Caen. Ce travail a reposé sur une concertation adressée par voie électronique à l'ensemble des communes et complétée par un certain nombre de réunions. Plus d'un quart des communes du département (181 communes sur 705). Ce schéma concerne le département de Caen et 19 % des communes de l'arrondissement de Caen et 19 % des communes de l'arrondissement de Vire).

Des ateliers **qualitatifs** ont été conduits avec les acteurs concernés (ACASEV, SOLIHA,

des gens du voyage réalisée en concertation, de même que les retours de terrain et les ateliers estivaux.

Le schéma s'est appuyée sur les instances

La concertation de la méthode, de son

suivi et de son orientation en fonction de l'avancement des travaux ;

- **trois groupes de travail thématiques :**

- groupe 1 - les besoins, les modalités d'accueil et l'habitat (pilote : DDTM) ;
- groupe 2 - le fonctionnement et l'accompagnement des familles (pilote : DDCS) ;
- groupe 3 - la coordination de l'accueil et les devoirs des voyageurs (pilote : Préfecture).

La composition des groupes de travail a été déterminée de manière à assurer une représentativité la plus large possible de l'ensemble des acteurs concernés. Toutes les collectivités souhaitant participer aux travaux ont été intégrées à ces instances.

Les groupes de travail 1 et 2 se sont réunis au printemps 2016, puis le 15 novembre 2016, en même temps que le groupe 3. Des phases de travail en format plénier ont par ailleurs ponctué la démarche pour une meilleure appropriation par les acteurs.

Le travail d'écriture du schéma a, quant à lui, nécessité des échanges spécifiques et une coordination entre les pilotes des trois groupes et la coordination Soliha.

Tout au long du processus, la commission départementale consultative des gens du voyage a été tenue informée et associée. Par ailleurs, des réunions de concertation ont été organisées à l'initiative des services préfectoraux avec certains élus parmi les plus concernés.

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

2017

ette période concernant :

t soin par l'Agence Régionale
re de la Révision Générale des

accès aux droits » (hors santé et

aires d'accueil (ALT 2) ;

chemins de traverses » et reprise

Contre l'illettrisme »

u élémentaire d'un enfant ne
dès lors que l'enfant a été
'arrivée massive sur une durée
dans une école, un enseignant
mais la situation est rare, les

effectifs mis à la disposition des écoles habituées à les scolariser, étant par anticipation, dotés de moyens adaptés qui permettent d'assurer un accueil de qualité, sans tension.

L'inclusion dans les classes ordinaires constitue aujourd'hui la modalité principale de scolarisation. Cela a conduit à la fermeture de l'école élémentaire des Cormorans de Caen, qui était devenue dédiée à la scolarisation des enfants de voyageurs.

La scolarisation des enfants au collège ne parvient toujours pas à se systématiser ni à se généraliser. Une partie des familles évite cette scolarisation en inscrivant l'enfant au Centre National d'Enseignement à Distance (CNED). L'expérience engagée au collège Guillaume de Normandie à Caen au bénéfice des enfants inscrits au CNED, se poursuit. Elle consiste en une aide quotidienne à la réalisation de leurs travaux scolaires et un suivi par un personnel de l'établissement qui, au besoin, rencontre les familles à leur domicile.

L'association « Le relais scolaire » cherche un nouveau lieu porteur, afin de poursuivre son action d'aide aux devoirs vis-à-vis des enfants de voyageurs, depuis la disparition de l'association « Les chemins de traverse » qui permettait l'utilisation de ses locaux.

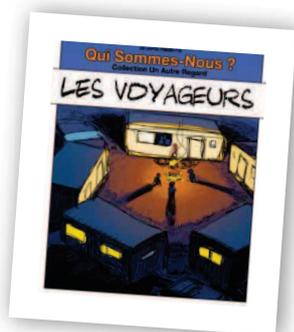
La lutte contre l'absentéisme : de nouveaux textes réglementaires prévoient de nouvelles procédures de lutte contre l'absentéisme scolaire. L'accent est porté sur le dialogue entre l'école et la famille, et incite à multiplier les temps d'échange pour une meilleure compréhension des absences. L'assiduité des enfants du voyage doit pouvoir faire l'objet de

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

enfants, une certaine tolérance
s écoles, fruit d'un relativisme
rtementale a été diffusée aux
2016, visant à accompagner les
ement et le suivi des progrès des

ationale a une double mission :
ivi de leur santé. L'éducation à
de l'école primaire. Au collège
nit un programme d'éducation
n nutritionnelle, éducation à la
ctives...). Le suivi de santé des
arité. Des bilans de santé sont

brée, en
die pour
ersonnes
e. Cette
ens, pour
éroulée
éclinée
cherche
l sur l'estime



de soi, autour du développement économique et de la représentation).
Cette action a fait l'objet d'un descriptif pour pouvoir servir ultérieurement
d'outil pédagogique.

Au titre des outils de formation, une bande dessinée a été réalisée par le
Centre Adémique de la Formation Continue (CAFOC) afin de sensibiliser à
la situation des gens du voyage.¹

1-2-1-2 Volet insertion socio-économique

Avec la généralisation du RSA, le Conseil Départemental a passé une
convention avec un référent spécialisé (l'AIFCC) pour accompagner les
projets des travailleurs indépendants et faciliter leur développement, sur une
période pouvant aller jusqu'à 3 ans. Cette action permet aux voyageurs
de mieux s'organiser dans les différentes démarches et formalités (livres
de comptes, factures, échéances ...). Lorsqu'il est constaté que l'activité
n'est pas viable (absence de débouchés, concurrence, évolution du
marché...), le Conseil Départemental met fin à cet accompagnement
et propose une nouvelle orientation, comme cela se pratique pour
l'ensemble des bénéficiaires du RSA. Pour les voyageurs qui ne peuvent
développer leur activité, une nouvelle action d'accompagnement
renforcé portée par l'ENEFA a été expérimentée de l'automne 2014
à fin 2016. Cet accompagnement (durée de 6 mois) est formalisé dans
un contrat d'engagements réciproques (CER), mais faute de résultats

¹ Lien d'accès au document : <http://www.calameo.com/> puis taper : «qui sommes nous les voyageurs ?»

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

es CER, peu d'inscription à Pôle
velée.

011 – 2017 ont porté sur :
régional d'Accès à la Prévention

nanances d'Accès aux Soins de
nt, avec un travail en bilatéral et

es ci-après :

la mise en œuvre de journées
/2012 et à Mézidon-Canon le
A pour la partie « examen de
prévention en amont associant
és (coordination et sensibilisation
en place faute de participants.
santé »:

aux droits n'a été constaté, mais
es pathologies spécifiques ou le
ela implique le renforcement du
e et coordonnateur de l'accès
spécifiques et/ou chroniques

- Mise en œuvre d'une nouvelle approche de la prévention : ce volet concerne l'éducation à la nutrition, l'observance thérapeutique, les risques liés aux conditions de vie et d'accueil, au chauffage, à l'électricité et aux conditions de travail (manipulation de métaux lourds...) ;
- Intégration d'un module de formation sur la santé communautaire disponible dans le programme de formation de l'IRTS ;
- Mise en place et financement d'un poste de médiateur sanitaire au sein du service Gens du voyage de SOLIHA (depuis octobre 2016) :

Le lien de confiance est primordial pour travailler avec les voyageurs. Un référent faciliterait les démarches de projets. La médiation sanitaire en direction de cette population a été reprise parmi les recommandations de la Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, puis dans le Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Le rôle du médiateur est d'accompagner le public vers le droit commun et permet également d'affiner le diagnostic. Le médiateur peut également travailler sur de la prévention en menant des actions sur les lieux de vie. Un poste de médiation en santé est mis en œuvre à titre expérimental sur le département.

1-2-1-4 Volet accès aux droits (groupe de travail créé en 2011)

Afin de déterminer quelles peuvent être, pour les gens du voyage, les difficultés d'accès aux dispositifs sociaux et tenter de corriger les dysfonctionnements, un groupe de travail a été mis en place en 2011.

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

mis d'échanger sur les dispositifs
à élaborer un état des lieux de
ens que doivent développer ou
eurs droits.

ge connaissent leurs droits. Le
dent dans l'accompagnement,
la relation de confiance établie.

alité, peu accessibles aux gens
e.

mmment sur l'élaboration d'un
différents acteurs engagés dans

héma de 2011 concernant les
pilote d'une étude à l'échelle
anche et de l'Orne. L'étude a

lles en voie de sédentarisation
aliser un diagnostic détaillé sur
iés étaient les plus nombreux ;

nformations pratiques sur les
de procédure, de financement
agner les différentes solutions
iliaux, habitat adapté...);

notamment les collectivités.

Le recueil d'informations a été réalisé par le biais d'un questionnaire adressé aux collectivités compétentes, par l'exploitation d'enquêtes antérieures, et par des rencontres avec les différents acteurs. Le diagnostic distingue les situations recensées sur les aires permanentes d'accueil de celles situées sur des terrains non aménagés.

Une typologie permettant d'identifier les besoins des familles prioritaires a été établie, ainsi qu'une « boîte à outils » pour accompagner les familles vers la sédentarisation et améliorer les conditions d'habitat des familles déjà sédentarisées.

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

également par l'intermédiaire de liens, de prendre contact avec la coordination départementale de l'accueil des gens du voyage.²

mis en place avec le schéma
l'informer les collectivités sur ce
les aires d'accueil et percevoir
s, gardiennage, etc).

sont les suivantes :

ment intérieur (2005) ;

onnateur départemental (2006-

œuvre du projet expérimental de
voyage, porté par l'association
Cette association a été dissoute
al a été repris et développé par

encontre entre les gestionnaires
es à l'occasion des journées de
nelles (une par an depuis 2012)
CAF, le Conseil Départemental
mandeurs de ce type d'action.
on est élevé et le bilan est positif ;

é par SOLIHA (2012-2013) : le
cernant les aires permanentes,
ormations juridiques et sociales
de 140 pages environ). Il permet

Les travaux à venir portent sur :

- l'harmonisation des pratiques et des tarifs ;
- l'élaboration d'un livret d'accueil, issu de l'harmonisation des règlements intérieurs, adapté à la communauté des gens du voyage (agrémenté de pictogrammes), et commun à toutes les aires du département.

1-2-3 La coordination et la médiation départementale

Depuis août 2007, le département du Calvados s'est doté d'un coordinateur départemental d'accueil des gens du voyage. Ce poste est financé par l'État (DDCS), le Conseil Départemental et la Caisse d'Allocations Familiales, dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage.

Outre la coordination et l'harmonisation des pratiques d'accueil des gens du voyage sur le Calvados, ce coordonnateur doit également permettre d'assurer un rôle de veille, d'alerte et d'assistance auprès des services de l'État sur la mise en œuvre du Schéma Départemental.

La gestion du poste a été confiée à SOLIHA en 2010. Depuis cette date, les bilans d'activité mettent en évidence les évolutions de la coordination départementale et la montée en charge du poste. La médiation prend de plus en plus de place dans le poste de coordination, tout au long

² Lien d'accès au site : <http://infosgensduvoyage14.free.fr/>

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

caravanes (en augmentation) et
gens du voyage (sédentarisation
dans des zones non constructibles)
la gestion des missions est facilitée
par l'ANP (association nationale), celle
des déplacements, n'ont pas
posé de problématique.

Après la dissolution de l'association « Les
Gens du Voyage de la Haute-Normandie », un
nouveau projet de centre social
a été lancé. Ce centre social est porté par
une association avec un poste de coordination

et des locaux identifiés, y compris pour les

pour l'accès aux savoirs, à la

un service « gens du voyage »

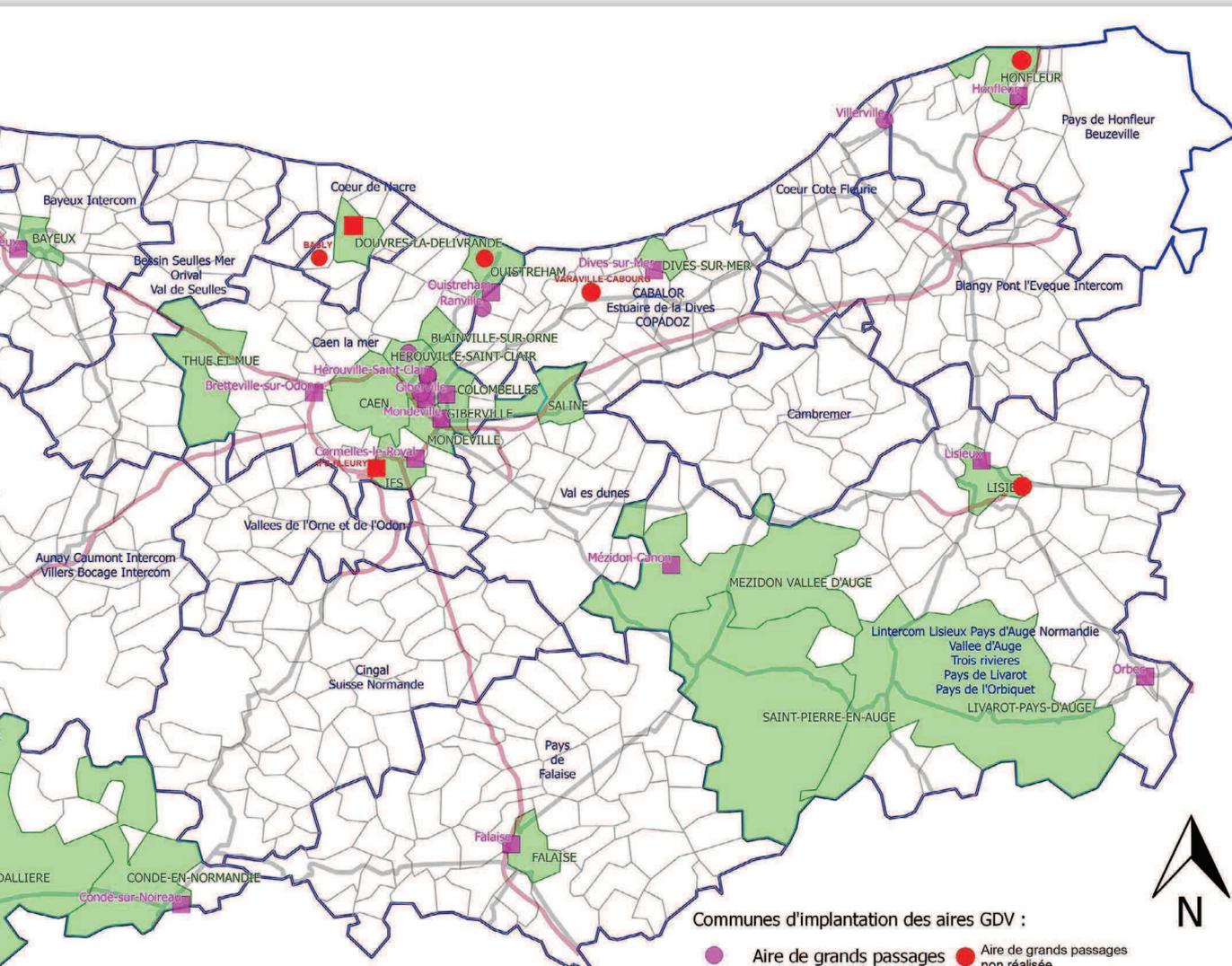
1-2-4 Le point sur l'état d'avancement du schéma 2011-2017

1-2-4-1 Bilan des obligations inscrites au schéma 2011-2017

Les obligations non remplies concernent principalement la réalisation d'aires de grand passage (36 % des places restent à produire). S'agissant des aires permanentes, seuls deux terrains n'ont pas été réalisés : Cœur de Nacre et Fleury/lfs ; ce dernier devant cependant être livré fin 2017. Le détail par arrondissement est présenté en annexe 2.

La carte ci-après présente la situation actuelle du schéma départemental 2011-2017.

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018



Communes d'implantation des aires GDV :

- Aire de grands passages
- Aire permanente d'accueil
- Communes 2017 dont la population totale est > à 5000 habitants
- Périmètres des communes en 2017
- Intercommunalités en 2017
- Aire de grands passages non réalisée
- Aire permanente d'accueil non réalisée

Accusé de réception en préfecture
 014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
 Date de télétransmission : 01/08/2018
 Date de réception préfecture : 01/08/2018

Des au schéma 2011-2017

schéma, des préconisations ont
sur des terrains dits de « petit
nd passage à proximité de Pont

Passage	
Nombre de et équivalent ce	Aires réalisées nbre de places
3ha	0
Passage	
,1ha	0
,2ha	0
,1ha	0

alisées, à l'exception de celle
ble à ce jour. Au regard du
t envisagées dans le nouveau

majoritairement dans les groupes
assage en surface à réaliser, en

1-3 Éléments de diagnostic pour le schéma 2018-2024

1-3-1 Les constats en matière d'accueil et d'habitat

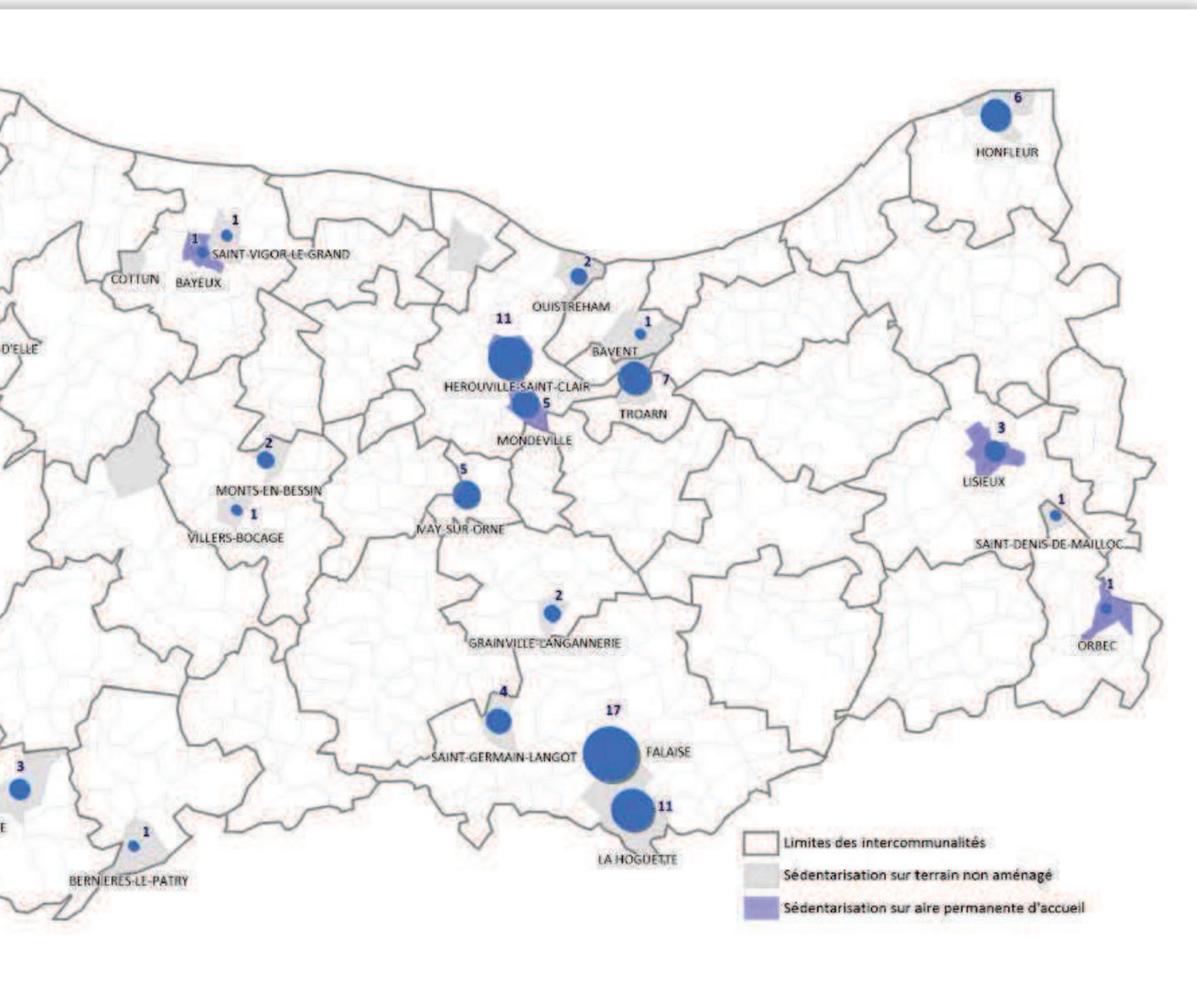
Un questionnaire en ligne a été adressé à l'ensemble des communes du département. Cette démarche a été complétée par des entretiens qualitatifs menés auprès de certains acteurs représentatifs (cf. supra).

Parmi les thèmes abordés dans les questionnaires, celui de la sédentarisation est le premier cité (29 % des réponses), suivi par les hippomobiles (22 %). Ce dernier sujet faisait l'objet d'une rubrique particulière dans le questionnaire. Les autres thématiques identifiées (occupation illicite, besoins sociaux, stationnement ou gestion des aires d'accueil) ont été évoquées de manière plus marginale (6 à 12,5 %).

Les principaux enseignements issus du diagnostic sont les suivants :

- **une sédentarisation croissante des gens du voyage sur les aires permanentes d'accueil**, ce phénomène est en partie subi du fait de la **paupérisation des ménages**. L'étude régionale Soliha menée en 2014 sur les besoins en sédentarisation illustre l'importance de cet enjeu dans le Calvados ;
- des **besoins pressentis en matière de terrains familiaux et d'habitat adapté**. Ce volet nécessite cependant en amont de bien identifier les besoins et d'associer étroitement les gens du voyage pour qu'ils adhèrent au projet (cf MOUS) ;

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018



Accusé de réception en préfecture
 014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
 Date de télétransmission : 01/08/2018
 Date de réception préfecture : 01/08/2018

s essentiellement privée par les (ôte Fleurie), pouvant poser des problèmes d'urbanisme, tout particulièrement

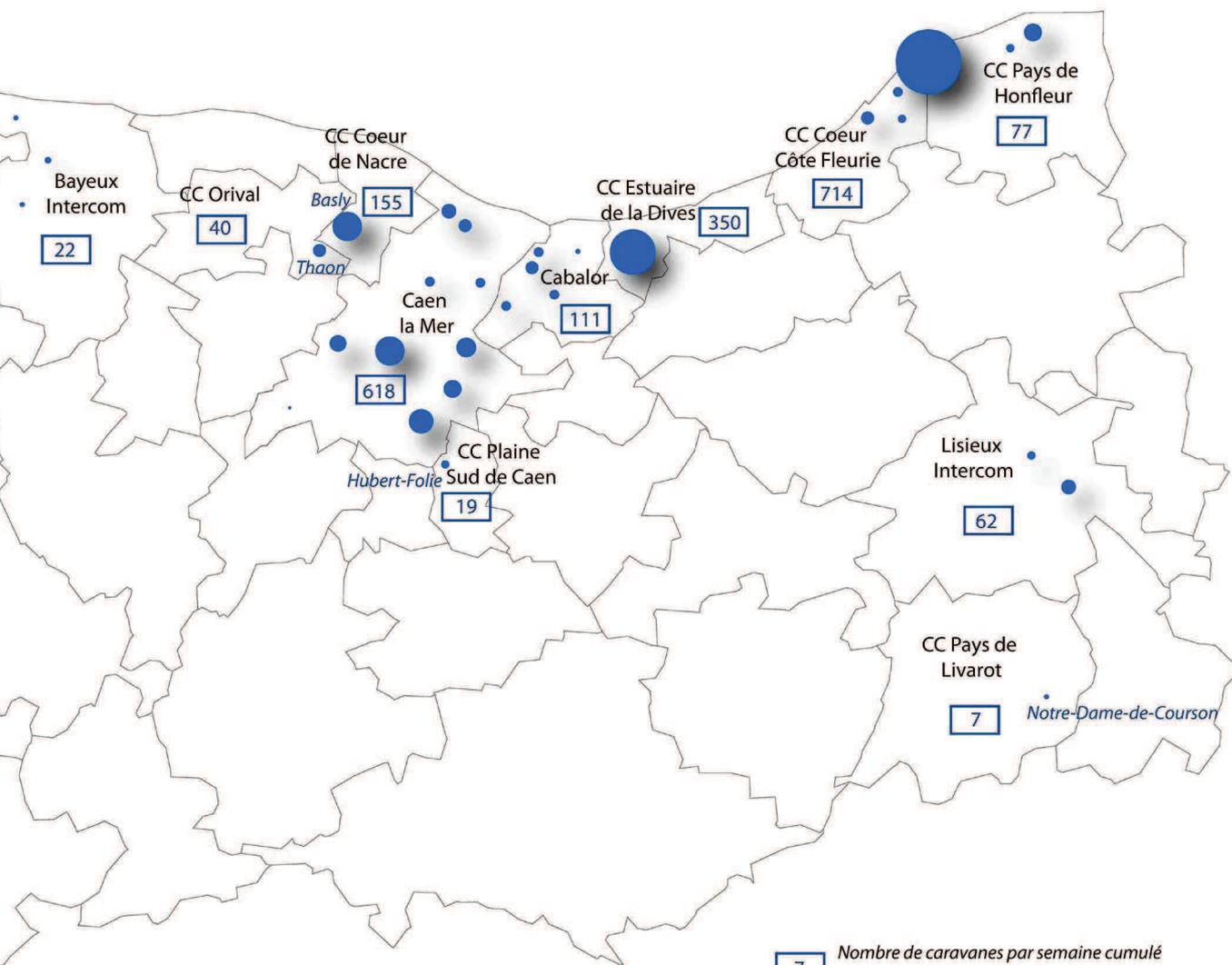
ous-utilisées, car peu adaptées au équipement, ou trop chères nécessitant une réflexion spécifique sur ces sites

aires manquantes (contraintes foncier, acceptabilité...) ; d'où l'importance de réfléchir au plan de l'urbanisme et du

- **un manque d'aires de grands passages et de terrains optionnels** sur une partie du département, source de tensions lors des grands rassemblements estivaux. La tendance sur les dernières années est à l'augmentation du nombre de passages, de leur taille et de la durée de la « période critique » qui commence désormais bien avant l'été. La nécessité d'une coordination avec les départements voisins a en outre été soulignée.

Les cartes présentées aux deux pages suivantes exposent le bilan des grands rassemblements estivaux en 2015 et 2016 dans le Calvados.

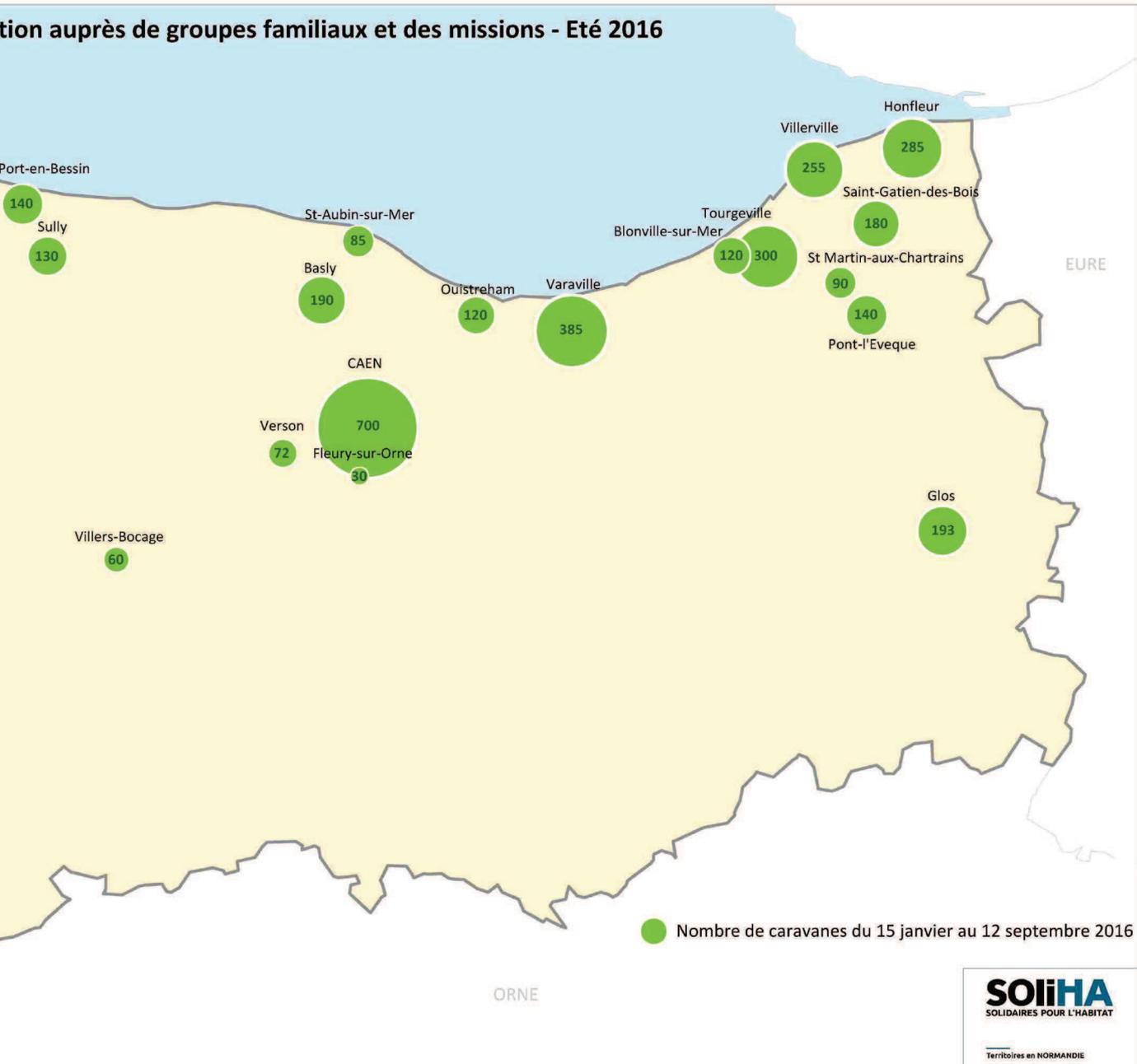
ion auprès de groupes familiaux - Eté 2015



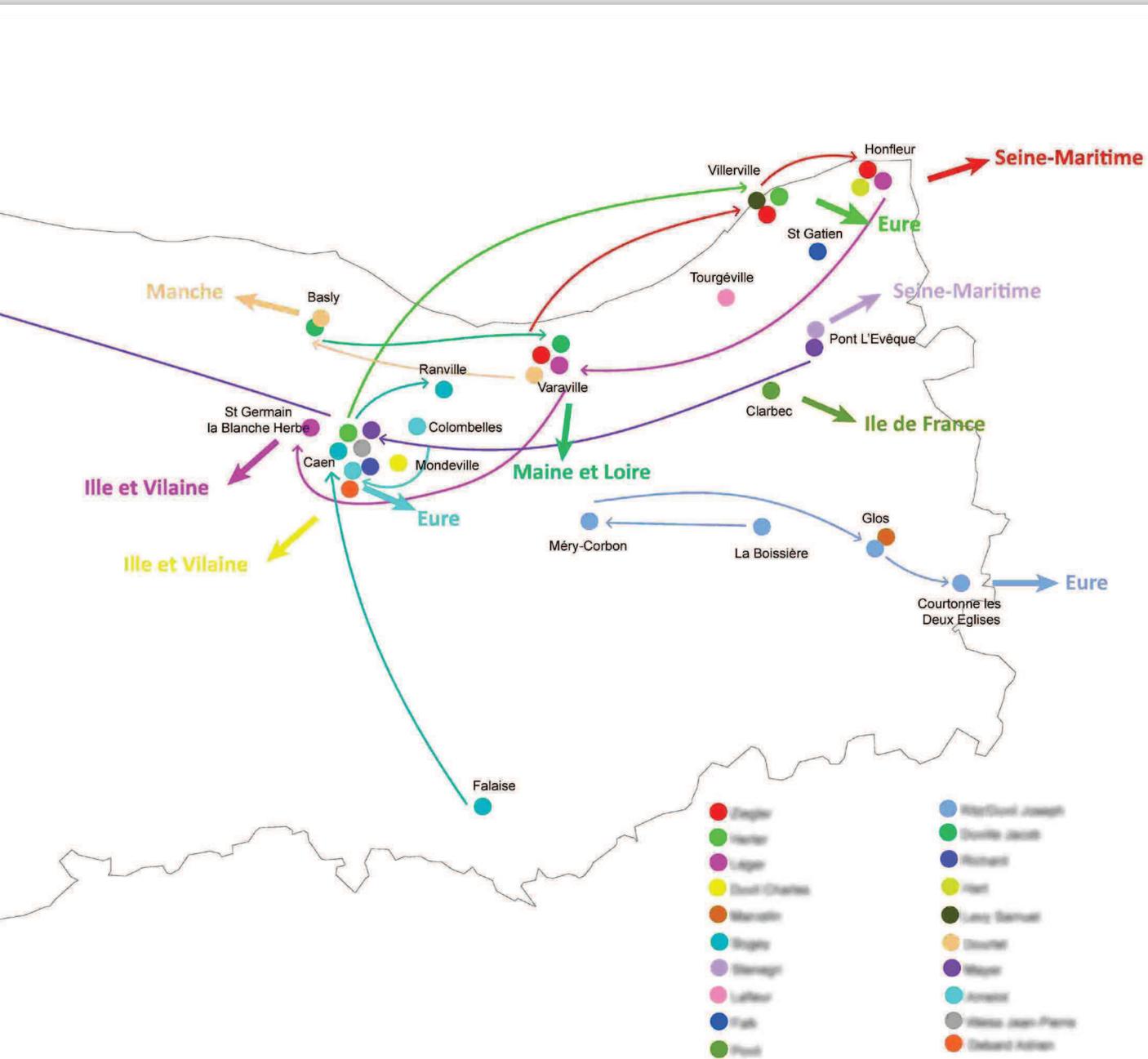
7 Nombre de caravanes par semaine cumulé
du 19 avril 2015 au 31 août 2015

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

tion auprès de groupes familiaux et des missions - Eté 2016



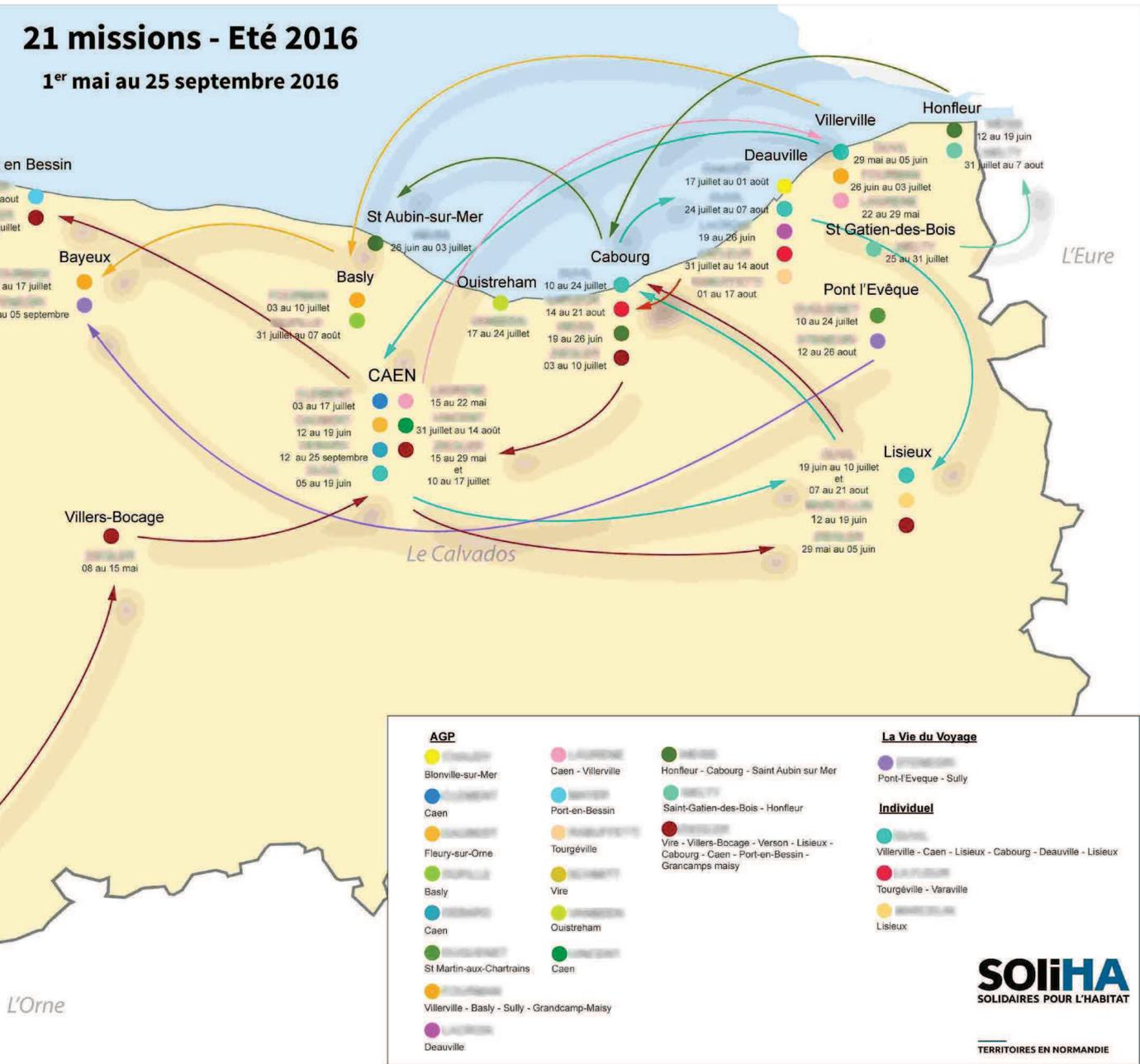
Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018



Accusé de réception en préfecture
 014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
 Date de télétransmission : 01/08/2018
 Date de réception préfecture : 01/08/2018

21 missions - Eté 2016

1^{er} mai au 25 septembre 2016



SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

TERRITOIRES EN NORMANDIE

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

les groupes d'opportunité et les
nécessité, outre les actions de
exercitif dans ces cas ;

en complément des aires de
pour traiter des problématiques
HU de Caen) ;

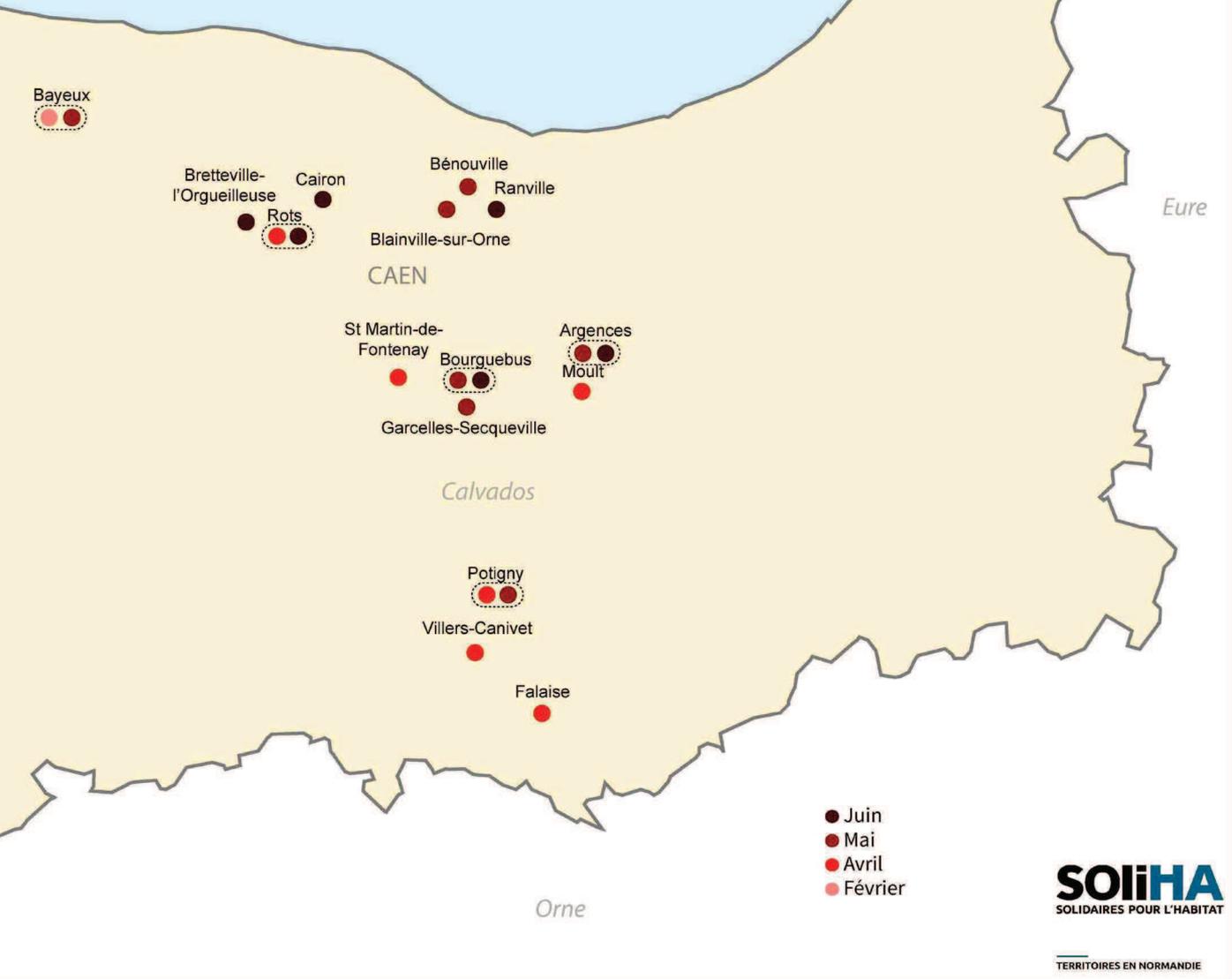
sur plus de 12 EPCI (Cœur de
roy...).

Ces différents constats, largement partagés par les acteurs, ont été pris en compte dans les réflexions des groupes de travail et ont trouvé leur traduction dans les orientations du schéma, telles que présentées plus loin.

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

centre social auprès des familles hippomobiles 2016

Seine-Martitime



Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

Accompagnement social

et les suivants :

maternelle ou élémentaire mais

laire sur les aires d'accueil ;

général par une antenne mobile

ns du voyage attribuées par les

e aux démarches administratives
ération avec Soliha ;

aires permanentes d'accueil ;

- un dispositif DALO sollicité par défaut, suite au manque de solutions d'habitat adapté ;
- un accès à la domiciliation parfois complexe ;
- des équipes confrontées à des difficultés d'accompagnement des gens du voyage, qui peinent à s'inscrire dans les procédures de droit commun ;
- un manque de mobilité et un éloignement des services ;
- un problème d'illettrisme ;
- un problème accentué face à la dématérialisation des opérations administratives ;
- des problèmes de santé liés aux conditions de vie et à la difficulté de mise en œuvre des parcours de soins.

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

oes de base partagés par les

arrondissements et EPCI pour
du terrain et en cohérence
s aux intercommunalités (cf.

n à s'adapter aux nouveaux
amment s'agissant des terrains
ont à affiner (cf. par ailleurs

ons de sédentarisation, pour
s situations et y apporter des
s).

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

2 : Présentation des obligations et actions par arrondissement du schéma

2.4

de financement

par les collectivités et validée

obligations ou les préconisations
ces, car elles sont gérées et
ces réalisées.

passage, petit passage et les
isations sont comptabilisées en
délimitées.

terrains optionnels (de 1 à 3 ha),
és pour répondre à des besoins
les familles accompagnant un
ée ou pour assurer une bonne
rophes, lors des pics de grands

schéma peut bénéficier d'un

- pour le suivi social et l'identification précis des besoins en logement au moyen de MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) (cf. fiche n°1.1) ;
- pour l'aide à l'investissement en matière d'équipements inscrits au schéma :
 - aires permanentes d'accueil (communes nouvelles de plus de 5 000 h.) ;
 - terrains familiaux locatifs (quelle que soit la commune d'implantation) (cf. fiche n°1.2) ;
 - pour la réalisation des programmes d'habitat adapté ou modulables par des bailleurs sociaux (financements de type PLAi) (cf. fiche n°1.3).

Concernant les terrains de grand passage ou les terrains optionnels, des actions peuvent être fléchées dans le cadre des contrats de ruralité. En outre, le SDEC et la CAF peuvent subventionner les travaux d'électricité. Les différents financements sont détaillés en chapitre 3, dans les fiches actions.

Les collectivités, inscrites au schéma départemental d'accueil des gens du voyage, qui assurent la gestion d'aires permanentes d'accueil, bénéficient d'une aide à la gestion. Cette aide est **déterminée en fonction, d'une part, du nombre total de places conformes et disponibles** et **d'autre part de l'occupation effective de celles-ci**. L'aide est versée par la CAF. Elle est subordonnée à la signature d'une convention entre l'État (Préfet) et les gestionnaires. Ces conventions annuelles sont établies par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale³.

³ Service à contacter : Service Égalité des Chances, tél : 02 31 52 74 35

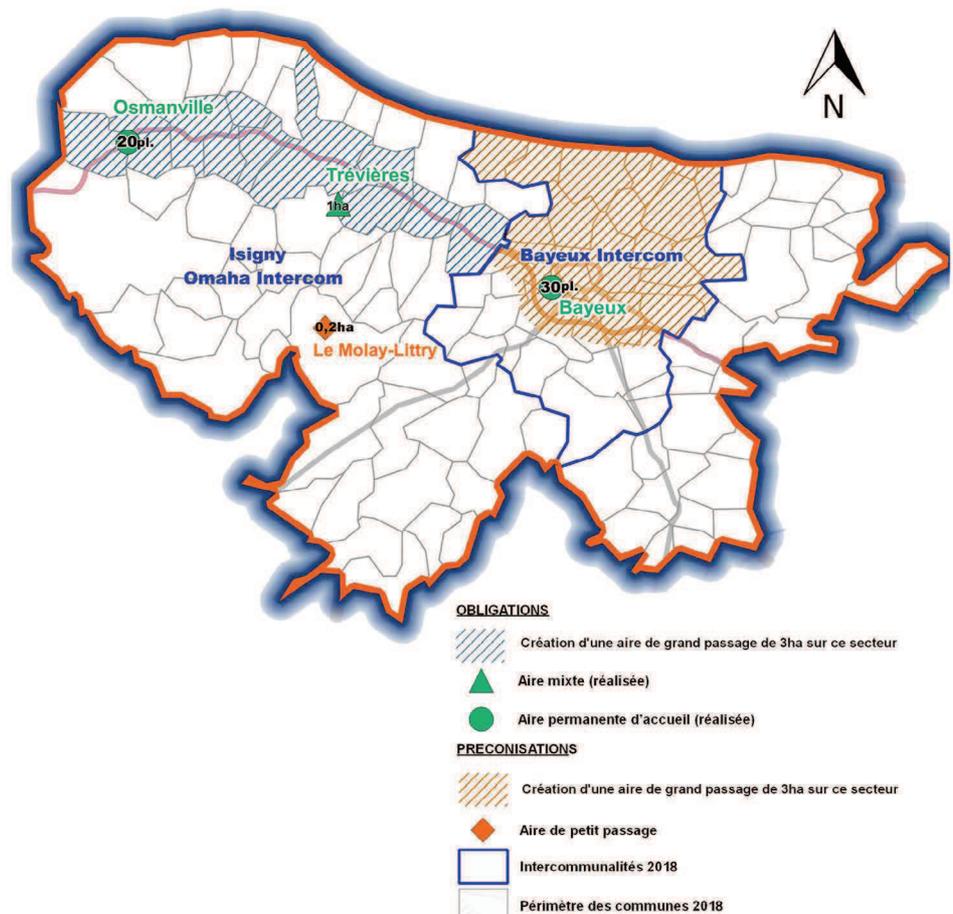
Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

ieux

	Nombre de places/surface	au 1 ^{er} novembre 2017 aire réalisée sur
	3 ha	--
	30 pl.	Bayeux
	20 pl.	Osmanville
	1 ha	Trévières (requalification de l'ancienne aire de grand passage)
*		
	Nombre de places/surface	au 1 ^{er} novembre 2017 aire réalisée sur
	3 ha	--
	0,2 ha	--

modifiées par rapport au schéma de 2011

modalités de financement



Seules les obligations/préconisations des aires permanentes sont exprimées en nombre de places, du fait des normes techniques d'aménagement et de gestion.
 Pour les autres aires (grand et petit passage, mixtes), les obligations/préconisations sont exprimées en ha.

Accusé de réception en préfecture
 014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
 Date de télétransmission : 01/08/2018
 Date de réception préfecture : 01/08/2018

en

	Nombre de places/surface	au 1 ^{er} novembre 2017 aire réalisée sur
	2 ha	Basly
	2 ha	--
	4 ha	Hérouville-St-Clair
	1 ha	Hérouville-St-Clair
	1 ha	Hérouville-St-Clair
	12 pl.	Mondeville route de Colombelles
	12 pl.	Mondeville route de Rouen
	28 pl.	Colombelles - Giberville
	30 pl.	Hérouville-St-Clair
	16 pl.	Cormelles-le-Royal
	32 pl.	(En cours de réalisation sur Fleury-sur-Orne/Ifs)
	32 pl.	Bretteville-sur-Odon - Carpiquet
	32 pl.	Ouistreham
	20 pl.	Falaise
Transformation de l'obligation initiale d'aire permanente en terrain familial, suite au diagnostic du schéma		--

Obligations*				
Type d'aire	EPCI compétent	Aire à réaliser sur	Nombre de places/surface	au 1 ^{er} novembre 2017 aire réalisée sur
Aire mixte	CC Cœur de Nacre	CC Cœur de Nacre	1ha dont 0,3 ha en stabilisé	--
	CU Caen-la-Mer	Saline	1ha dont 0,3 ha en stabilisé	--
	CU Caen-la-Mer	Thue-et-Mue	1ha dont 0,3 ha en stabilisé	--
Préconisations*				
Type d'aire	EPCI compétent	Aire à réaliser sur	Nombre de places/surface	au 1 ^{er} novembre 2017 aire réalisée sur
MOUS sédentarisation	CU Caen-la-Mer	Caen et communes limitrophes	--	--

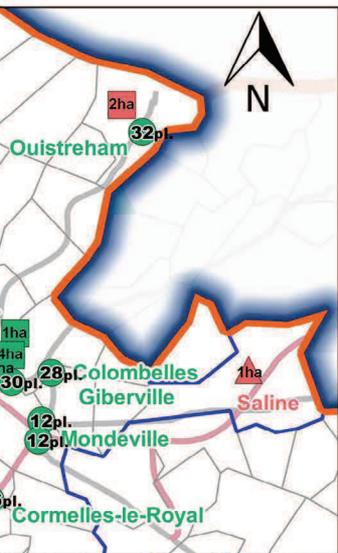
En grisé : Obligations/préconisations nouvelles ou modifiées par rapport au schéma de 2011.

En bleu : Obligation reconduite.

* Cf. paragraphe 2.1 sur la définition des aires et les modalités de financement

** Possibilité de rechercher un terrain dans les communes proches de Ouistreham.

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018



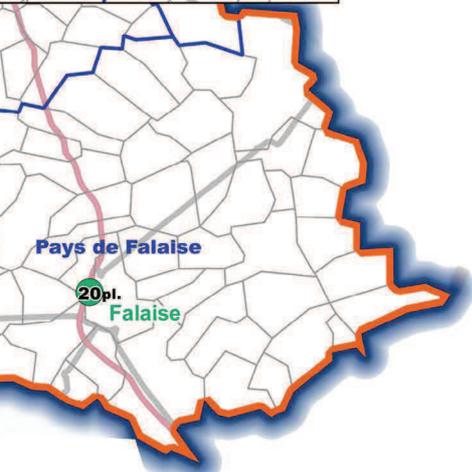
OBLIGATIONS

- Aire de grands passages (réalisée)
- Aire permanente d'accueil (réalisée)
- Aire de grands passages à réaliser
- Aire permanente d'accueil à réaliser
- ▲ Aire mixte à réaliser
- TF Terrain familial à réaliser

PRECONISATION

- M Etude MOUS (Maitrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale)
- Intercommunalités 2018
- Périmètre des communes 2018

**Seules les obligations/préconisations des aires permanentes sont exprimées en nombre de places, du fait des normes techniques d'aménagement et de gestion.
Pour les autres aires (grand et petit passage, mixtes), les obligations/préconisations sont exprimées en ha.**



Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

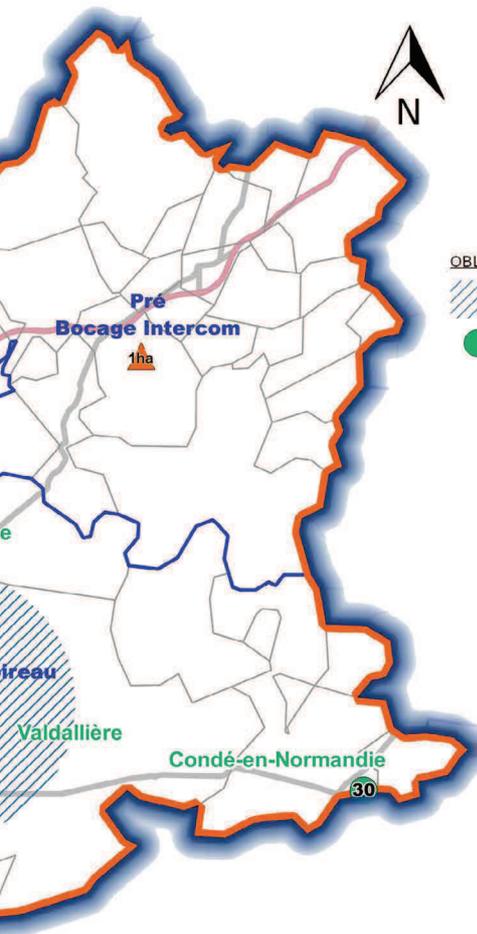
	Nombre de places/ surface	au 1 ^{er} novembre 2017 aire réalisée sur
	4 ha	--
	30 pl.	Condé-en-Normandie
	30 pl.	Vire-Normandie

Préconisations*				
Type d'aire	EPCI compétent	Aire à réaliser sur	Nombre de places/ surface	au 1 ^{er} novembre 2017 aire réalisée sur
Aire mixte	CC Pré-Bocage Intercom	CC Pré-Bocage Intercom	1ha	--
MOUS sédentarisation	Intercom de la Vire au Noireau	Vire-Normandie	--	--

modifiées par rapport au schéma de 2011.

modalités de financement

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018



OBLIGATIONS

-  Création d'une aire de grands passages (200pl./4ha) sur ce secteur
-  Aire permanente d'accueil (réalisée)

PRECONISATION

-  Création d'une aire mixte sur la communauté de commune
-  Etude MOUS (Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale)
-  Intercommunalités 2018
-  Périmètre des communes 2018

Seules les obligations/préconisations des aires permanentes sont exprimées en nombre de places, du fait des normes techniques d'aménagement et de gestion. Pour les autres aires (grand et petit passage, mixtes), les obligations/préconisations sont exprimées en ha.

Accusé de réception en préfecture
 014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
 Date de télétransmission : 01/08/2018
 Date de réception préfecture : 01/08/2018

	Nombre de places/surface	au 1 ^{er} novembre 2017 aire réalisée sur
e	4 ha	--
	4 ha	Villerville
g	3 ha	--
e	3 ha	--
J e	3 ha	--
	20 pl.	Dives-sur-Mer
	20 pl.	Mézidon-Canon
	10 pl.	Orbec
	30 pl.	Lisieux
e	40 pl.	Honfleur
	1 ha	Ranville (requalification de l'ancienne aire de grand passage)

Préconisations*				
Type d'aire	EPCI compétent	Aire à réaliser sur	Nombre de places/surface	au 1 ^{er} novembre 2017 aire réalisée sur
Aire mixte	CC Lisieux-Normandie	Livarot Pays d'Auge	1ha	--
MOUS sédentarisation	CC Lisieux-Normandie	St-Pierre-en-Auge	--	--

En grisé : Obligations/préconisations nouvelles ou modifiées par rapport au schéma de 2011.

* Cf. paragraphe 2.1 sur la définition des aires et les modalités de financement

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018



OBLIGATIONS

- Aire de grands passages (réalisée)
- ▲ Aire requalifiée en aire mixte
- Aire permanente d'accueil (réalisée)
- Aire de grands passages à réaliser

PRECONISATIONS

- ▲ Création d'une aire mixte
- M Etude MOUS (Maitrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale)
- Intercommunalités 2018
- Périmètre des communes 2018

Seules les obligations/préconisations des aires permanentes sont exprimées en nombre de places, du fait des normes techniques d'aménagement et de gestion.
 Pour les autres aires (grand et petit passage, mixtes), les obligations/préconisations sont exprimées en ha.

Accusé de réception en préfecture
 014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
 Date de télétransmission : 01/08/2018
 Date de réception préfecture : 01/08/2018

3 : Fiches actions

« Stat »

missions de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (mous).....37

publics.....38

et des aires mixtes.....39

apté ou modulable.....40

d'urgence et sous réserve de nécessité un terrain optionnel.....41

.....42

.....46

.....47

nt.....50

.....52

« Actions »

s « source ».....53

passages estivaux.....54

mentes.....55

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

**moyen de missions de maîtrise
ale (MOUS)**

Autre(s) axe(s) ou action(s) associés

- action n° 1.2 du présent schéma (terrain familial locatif)
- action n° 1.3 du présent schéma (habitat adapté)
- action n° 1.1 du PDALHPD (développer des solutions de logement hébergement adaptées aux ménages spécifiques)

sur certains territoires un besoin
de la part des gens du voyage.
couche certaines aires permanentes
tion initiale.
nements illicites de caravanes tout au
n la Mer, Vire Normandie, Nord Pays
les solutions d' « habitat » pérennes
concernées, de manière à recueillir
a cette problématique.
e approfondi des familles ;
« habitat » adapté et compatible
illes jusqu'à la mise en œuvre des

Précisions sur la mise en œuvre

La MOUS est confiée à un opérateur social mandaté par une collectivité maître d'ouvrage.

La MOUS fait l'objet d'un cahier des charges fixant le cadre précis de l'intervention.

Elle a vocation à déboucher sur des propositions opérationnelles de type terrain familial, habitat social adapté, voire pour certains logements, social de droit commun ou acquisition de terrain en pleine propriété.

Une des difficultés de la MOUS réside dans la gestion des attentes suscitées et dans la mise en œuvre rapide des solutions opérationnelles une fois les besoins identifiés.

rtemental maîtres d'ouvrage	Partenaires	CAF, associations
National d'Aides à la Pierre (FNAP) territoriales	Modalités	50 % maximum du coût HT de la prestation (conditions à la date de signature du schéma)
aires die, Caen la Mer, Saint Pierre en Auge, e)		

Échéance

À partir de l'approbation du schéma et pendant toute sa durée

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

iliaux locatifs publics

Autre(s) axe(s) ou action(s) associés

- action n° 1.1 du présent schéma (MOUS)
- action n° 1.1 du PDALHPD (développer des solutions de logement hébergement adaptées aux ménages spécifiques)

Sur certains territoires, un besoin des gens du voyage (cf fiche action

doit disposer d'un terrain équipé, louer moyennant paiement d'une

aire locatif public. Sa mise en œuvre dans les situations de stationnement illicite, et améliorer le turn-over des aires

Précisions sur la mise en œuvre

La réalisation d'un terrain familial peut être facilitée par l'étude des besoins, au niveau de la capacité d'accueil et de la localisation (cf. fiche sédentarisation et MOUS).

Les conditions de réalisation de ces terrains sont précisés dans la circulaire interministérielle du 17 décembre 2003.

MOUS (DACS) départemental maîtres d'ouvrage	Partenaires	CAF, associations
MOUS 35 territoriales	Modalités	70 % d'une dépense plafonnée de 15 245 € par place, soit une subvention maximum de 10 671 € par place (conditions à la date de signature du schéma)
MOUS (aires de stationnement, Caen la mer, Mézidon-Canon suivant MOUS et faisabilité)		

Échéance

À partir de 2018 et pendant toute la durée du schéma

Accusé de réception en préfecture
 014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
 Date de télétransmission : 01/08/2018
 Date de réception préfecture : 01/08/2018

Grands passages et des aires

Autre(s) axe(s) ou action(s) associés

Sur certains territoires, un besoin
un besoin de terrains de dimensions
pour les hippomobiles ou voyageant en

Précisions sur la mise en œuvre

Une aire de grand passage doit disposer de conditions d'accès satisfaisantes, prendre en compte la sécurité routière, offrir une bonne portabilité du terrain, veiller à ne pas être exposée à des nuisances, risques et dangers, prendre en compte les enjeux environnementaux et permettre un raccordement à un point d'eau.

L'aire mixte, doit satisfaire aux mêmes exigences, mais sur un terrain plus modeste (1ha) et être scindée en 2.
1/3 sur sol stabilisé et 2/3 en herbage.»

(DCS) Départemental du Calvados	Partenaires	SOLIHA Préfecture / Sous-préfectures
Contrats de ruralité pour l'électricité figurant schéma	Modalités	

Obligations et préconisations figurant

Échéance

Pendant toute la durée du schéma

Accusé de réception en préfecture
 014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
 Date de télétransmission : 01/08/2018
 Date de réception préfecture : 01/08/2018

d'habitat adapté ou

Autre(s) axe(s) ou action(s) associés

- action n° 1.1 du présent schéma (MOUS)
- action n° 1.1 du PDALHPD (développer des solutions de logement hébergement adaptées aux ménages spécifiques)

sur certains territoires, un besoin des gens du voyage (cf fiche action

souhait de disposer d'une forme de vie.

habitat en caravane avec une comprenant une pièce de vie, une des solutions alternatives d'habitat

ions de sédentarisation constatées,

Précisions sur la mise en œuvre

La réalisation d'un habitat adapté ou modulable suppose une étape préalable d'identification précise des besoins, au niveau des caractéristiques du « produit » proposé, de l'accompagnement social, et de la localisation (cf. fiche MOUS). Elle suppose également un accompagnement des familles pendant la phase de finalisation du projet.

(DDCS)
départemental
maîtres d'ouvrage

Partenaires

Bailleurs sociaux,
services sociaux,
CAF,
associations...

National d'Aides à la Pierre (FNAP)

Modalités

Financement de type PLAI et PLAI adaptés
Prêts de la Caisse des Dépôts et consignations

territoriales
aux

naires

die, Caen la mer suivant résultats des MOUS et sous réserve de faisabilité (liste indicative)

Échéance

À partir de 2018-2019 et pendant toute la durée du schéma

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

**Mobiliser en cas d'urgence et
ré un terrain optionnel**

Autre(s) axe(s) ou action(s) associés

airement d'un terrain sommaire,
ulière.
présenter :
grand passage, le plus souvent en
on (ex : CHU de Caen).
tuations de crise, en identifiant au
tre mobilisés en tant que de besoin.

Précisions sur la mise en œuvre

Si la problématique des hospitalisations est propre à Caen la mer, la gestion des grands groupes se rencontre dans une partie assez large du département. L'équipement de ces terrains n'est pas véritablement normé. Ils doivent être faciles d'accès, d'une configuration adaptée, disposer d'un point d'eau et de collecte des déchets et permettre un branchement électrique temporaire. S'agissant des terrains optionnels « hospitalisations », il est préconisé que leur accès soit sécurisé, limité dans le temps et réservé aux gens du voyage, munis de justificatifs médicaux.

Département du Calvados	Partenaires	Soliha Préfecture / Sous Préfectures
	Modalités	

Échéance

Pendant toute la durée du schéma

nement des passages.

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

Précisions sur la mise en œuvre

Familles Itinérantes et de Voyageurs
département :

missions et un accompagnement.

es dans l'accueil et la scolarisation

- Contribuer à la définition de la politique départementale relative à la scolarisation des EFIV et au suivi du volet scolarisation du schéma départemental d'accueil des Gens du voyage.
- Faciliter l'inscription des jeunes soumis à l'obligation scolaire.
- Aider les équipes à veiller à la tenue des dossiers scolaires, au suivi des élèves.
- Contribuer à la formation des enseignants impliqués dans la scolarisation des EFIV.
- Assurer la diffusion de ressources et d'outils sur les langues et cultures des EFIV aux écoles.
- Renseigner un tableau de bord départemental et produire un rapport d'activité en fin d'année scolaire.
- Participer aux enquêtes.
- Établir en venant à leur rencontre sur leur lieu de vie, des relations de confiance avec les gens du voyage.

SOLIHA	Partenaires	Collectivités Associations relais scolaires Gestionnaires aires d'accueil
t du Calvados	Modalités	

Échéance

Nouvelle action

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

ont concernées par l'accueil des
et supplémentaire dans l'école sur
tion importante d'élèves, sur une

aire afin de mesurer et d'anticiper

des départs.

Précisions sur la mise en œuvre

- Construction d'un tableau de bord et d'une cartographie précisant les noms des écoles dans lesquelles l'accueil est le plus significatif ainsi que les périodes sur lesquelles il s'exerce.
- Suivi des situations sur le terrain par le coordinateur EFIV (accompagnement, formation, aide directe en classe).
- Mise en œuvre des actions d'aide relevant du droit commun en faveur des élèves accueillis.

SOLIHA

Partenaires

Collectivités
Associations relais scolaires
Gestionnaires aires d'accueil

Modalités

t du Calvados

Échéance

Action reconduite

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

préciser. Les dispositifs doivent être

un accompagnement scolaire, à
voyage confrontés à des difficultés

Précisions sur la mise en œuvre

- Pilotage des actions mises en œuvre.
- Organisation des actions d'accompagnement et de formation des enseignants.
- Collaboration avec les partenaires concernés par la scolarisation des EFIV (collectivités territoriales, associations et, en particulier, SOLIHA...).

SOLIHA	Partenaires	Collectivités Associations relais scolaires Gestionnaires aires d'accueil
t du Calvados	Modalités	

Échéance

Nouvelle action

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

Précisions sur la mise en œuvre

enfants du voyage inscrits au CNED
activités du collège et le cas échéant

- Une convention définit les modalités administratives, pédagogiques, techniques et financières de l'accueil au sein du collège.
- Le dispositif semble efficace dans la mesure où il permet aux jeunes, n'ayant pas été scolarisés ou très peu, de reprendre contact avec l'institution scolaire, d'acquérir des compétences en lecture, expression écrite et orale et en mathématiques. Il est bien accepté par les jeunes qui y participent.

élèves inscrits au CNED au sein de
un enseignant attitré.

	Partenaires	Principal du collège Guillaume de Normandie / CASNAV / les associations
	Modalités	
t du Calvados		

schéma.

Échéance

Sur la durée du schéma

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

Long du schéma Action et soins

Autre(s) axe(s) ou action(s) associés

- Mettre en cohérence les différents plans et schémas (Plan de lutte contre la pauvreté, PDALHPD, Schéma de domiciliation, Plan régional de santé...)

ns, inférieure à la population générale.
nement à la santé des gens du voyage
ion pour la santé, promotion 2012/2014
s chez les gens en situation de précarité
oins d'ordre culturel et notamment leurs
ue le cancer et les maladies mentales,
premier constat, on ne peut pas les
un constat général suite aux différentes
n lien avec les voyageurs en France. Il

sur utilisation des services en urgence
mobilité...) la précarité (environnement
tés professionnelles), - l'illettrisme et la

amment aux droits CMU-CMUC-
ux programmes de dépistage et de
éhension avec les professionnels de
roque

ire
es besoins et des actions existantes avec

Précisions sur la mise en œuvre

Depuis le 3 octobre 2016, l'ARS soutient un poste à 80 % de médiation sanitaire en complémentarité du centre social financé par la CAF

Objectif général de l'action :

Améliorer l'accès à la santé globale des Gens du voyage dont plusieurs études montrent leur situation d'inégalité dans l'accès aux soins et à la prévention avec des conséquences sévères en termes de pathologies et espérance de vie.

Objectifs opérationnels quantifiés :

- Développer les connaissances et capacités des Gens du voyage pour un accès autonome aux soins et à la prévention dans les services de santé de droit commun
- Mobiliser les acteurs de santé, favoriser leur mise en réseau et contribuer à une meilleure connaissance du public ciblé pour améliorer leur accueil et leur suivi au sein des structures
- Réduire les risques sanitaires liés à l'environnement physique et à l'environnement de travail des personnes et améliorer l'information des habitants.
- Travailler en transversalité avec les autres professionnels du centre social itinérant.

Les axes repérés par les professionnels de la santé et du social et qui demanderaient à être travaillés :

- la nutrition
- l'information sur la contraception
- les maladies cardiovasculaires et métaboliques ;
- les risques sanitaires liés à l'environnement de travail
- l'usage du médicament ;
- les questions de santé mentale ;
- les addictions ;
- les questions consanguinité.

	Partenaires	IRSA /Enseignant pour les hippomobiles, Ecole Notre Dame, Carentan / Conseil Départemental du Calvados / CPAM du Calvados / DRJSCS / MDA14 / Coordination régionale des PASS / ville de CAEN / Caen la Mer / Représentant des voyageurs d'Action Grand Passage /ASET-Normandie PMI Psychiatrie / CSAPA / CARUDD / URML / PASS / EMPP / CeGIDD, CLAT, Centre de vaccination, Mathilde...
le (2017-2019) par l'ARS auprès de	Modalités	à évaluer pour une éventuelle COM 2017/2019.

des besoins :

e cadre du diagnostic (voyageurs, professionnels de santé...),
r le plan de la santé (nbre de femmes, d'hommes, d'enfants, classes d'âges,...),

de médiation sanitaire

Echéance

Sur la durée du schéma

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

er) sont complexes à comprendre
bituées à l'écrit.

ns d'actions sociales qui constituent

parfois confrontées à des difficultés
qui peinent à s'inscrire dans les

éliorer les réponses apportées en
e ce public, sur son accueil et le
ants.

Précisions sur la mise en œuvre

Organisation de réunions à destination des équipes du Département et des partenaires du secteur social sur la thématique des Gens du voyage.

Les modalités précises de mise en œuvre d'actions d'information et/ou de groupes de travail collaboratifs seront déterminées en fonction des échanges qui auront lieu dans le cadre de l'élaboration du prochain Pacte Territorial d'Insertion (PTI) 2018-2022.

artemental on SOLIHA	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • État (DDCS) • Carif-Oref de Normandie (Illetrisme) • la CAF • les associations • les collectivités locales • ...
artemental, CAF	Modalités	
t du Calvados		

Échéance

2017-2022

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

Travailleurs indépendants du calvados
Travailleurs indépendants figurent des
voyage. Ceux-ci peuvent bénéficier
de leur contrat d'engagement

renforcer la viabilité des activités

Précisions sur la mise en œuvre

Le conseil départemental accompagne les personnes dans la gestion de leurs activités.

Cet accompagnement a notamment pour objectif d'améliorer le chiffre d'affaires de ces travailleurs indépendants.

Un accompagnement de 18 mois, renouvelable 1 fois, est proposé à chaque travailleur indépendant. Chaque personne est rencontrée 3 à 4 fois par an et peut solliciter l'accompagnateur quand il le souhaite. Cet accompagnement a pour but de rendre viable l'activité du travailleur indépendant, mais aussi de l'accompagner au niveau administratif tant au niveau de son activité qu'au niveau de l'accès à ses droits (Recueil des pièces en lien avec le département pour ses droits RSA, liens avec les circonscriptions d'action sociale concernant les accès aux droits en matière de santé, de PMI,...)

Conseil départemental (en 2018)	Partenaires	• Associations
Conseil départemental du Calvados	Modalités	

Échéance

2017-2022

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

de file de l'insertion, pilote le Plan
d'Insertion (PDI-PTI).

passerelles entre dispositifs permettent
accompagnées, des parcours cohérents
des publics.

interroger sur l'accompagnement
s de l'Insertion.

Précisions sur la mise en œuvre

- Informer les gens du voyage sur leurs droits et leurs obligations (RSA - déclaration de revenus- déclaration RSI pour les travailleurs indépendants...)
- Proposer un parcours professionnel en adéquation avec leurs compétences et leur mode de vie (travailleur saisonnier ou travailleur indépendant...)
- Établir des passerelles vers le droit commun, vers le secteur économique et les organismes de formation pour favoriser l'emploi salarié.

départemental SOLHA	Partenaires	Partenaires du PTI DIRECCTE
	Modalités	
t du Calvados		

Échéance

2017-2022

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

Accueil / logement

Thèmes d'accueil

Autre(s) axe(s) ou action(s) associés
Scolarisation - Insertion Socio économique – Illettrisme...

La gestion ont mis en œuvre des actions à caractère social telles que mentionnées
2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage à savoir : Rappel des

des actions à caractère social destinées aux gens du voyage qui fréquentent
(5 juillet 2000)

actions de caractère social mentionnées à l'article 1er dont le financement
cas échéant, aux organismes sociaux concernés dans le cadre de leurs
des conventions passées entre ces personnes morales et les gestionnaires des

« départemental » (Article 6 de la loi du 5 juillet 2000)
doivent offrir des conditions de stationnement et d'installation satisfaisantes, il doit
accès aux services publics et privés, au travail, à l'enseignement, aux prestations

relatif aux actions socio-éducatives qui sera progressivement intégré dans la convention
et/ou technique pour la coordination du projet social.

Précisions sur la mise en œuvre

Par une démarche d'information
(réunions) et d'accompagnement
à la mise en œuvre si besoin

SOLIHA	Partenaires	Les collectivités DSDEN / Conseil Départemental / Carif-Oref de Normandie
	Modalités	
du Calvados		

Échéance

2017-2022

projet intégrant un projet social

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

Autre(s) axe(s) ou action(s) associés

en domicile ou d'une résidence fixe
mune de leur choix à condition de
dure de domiciliation.
diliation, adopté en décembre 2015
simplification des procédures de
15 :
[procédures-de-domiciliation-a6864.html](#)

Précisions sur la mise en œuvre

Mise à jour du schéma de domiciliation prévu pour la fin de l'année 2017.

Information et diffusion de ce schéma auprès des partenaires institutionnels et des communes (CCAS, CIAS, CAF, CPAM...).

Réalisation d'une plaquette d'information à l'intention des collectivités.

ocales SOLIHA	Partenaires	Préfecture et Sous-préfectures
	Modalités	
t du Calvados		

du schéma de domiciliation

Échéance

Mise à jour du schéma de domiciliation et diffusion aux collectivités prévues pour fin 2017

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

**/ mobilisation du Carif-Oref de
ressources**

Autre(s) axe(s) ou action(s) associés
Insertion socioprofessionnelle /Scolarisation / Santé / ...

difficultés, entravant leur insertion
l'attribution est au centre de toutes les
est un frein, il engendre isolement

du **Crefor (à Rouen)** et à l'**Errefom (à**
et de professionnalisation dans le
des domaines de leur expertise est

deux structures travaillent à la fusion
d'appellation Carif-Oref de Normandie.

tous les champs du volet social lié
à la mise en œuvre de ce public.

Précisions sur la mise en œuvre

Mise en relation avec les pilotes des différents groupes de travail pour participation
aux réunions thématiques.
Entretien du partenariat.

SOLIHA	Partenaires	<ul style="list-style-type: none">• Carif-Oref de Normandie• Conseil Départemental/Education Nationale/ARS/les associations...
	Modalités	
et du Calvados		

réunions

Échéance

Sur la durée du schéma

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

documents « source »

Autre(s) axe(s) ou action(s) associés

es acteurs des documents utiles, or il
ados :

que et ne sont pas adaptés à une

ces informations pour les élus, forces
e

Précisions sur la mise en œuvre

Sous-action 1 : Mettre à jour

- Mise à jour réglementaire
- Création de nouvelles fiches
- 1. rôle des acteurs (Soliha, préfecture, forces de l'ordre, mairies)
- 2. droits et devoirs des gens du voyage et des collectivités
- 3. conseils pour sécuriser un terrain
- 4. arrêtés municipaux type

Sous action 2 : diffuser

1. mettre en ligne les documents sur sites internet (Soliha, préfecture, CD) y compris le nouveau schéma départemental
2. relayer sur les réseaux sociaux (facebook)
3. diffuser aux collectivités territoriales et aux forces de l'ordre
4. faire une information lors du congrès annuel de l'Union amicale des maires

SOLIHA	Partenaires	DDTM Conseil départemental CAF
mpressions	Modalités	
département		

Échéance

Pour le vademecum : d'ici fin 2017
Pour le bréviaire : d'ici fin 2018

es de l'ordre
UAMC

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

difficultés à gérer des stationnements
te.
anticiper ces grands passages en

Précisions sur la mise en œuvre

En amont

- suivre la création d'aires de grand passage par les EPCI concernés
- organiser un calendrier prévisionnel des grands passages
- mettre en relation pasteurs et élus
- informer les élus par arrondissement

En amont et pendant :

- identifier des terrains optionnels en cas d'engorgement des aires de grand passage ou d'arrivées non prévues
- favoriser une coordination avec les départements limitrophes

Pendant :

- organiser une réunion hebdomadaire en préfecture pour suivre les mouvements et anticiper les difficultés
- assurer une médiation constante entre les missions et les propriétaires de terrain

Après

- organiser un retour d'expérience de la saison estivale

SOLIHA	Partenaires	Sous-préfectures DDTM Conseil départemental AGP (et autres) Collectivités Chambre d'agriculture Préfecture de région / préfectures
département concernés s passages	Modalités	

ar Soliha (nombre de médiations
nombre de procédures engagées...)

Échéance

Mise en œuvre dès 2017 et pendant toute la durée du schéma sur la saison estivale
(juin à sept)

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

entre les différentes aires d'accueil
 oation, tarification, modalités de

Précisions sur la mise en œuvre

Élaborer un règlement intérieur type :

- tarifs pratiqués
- règles de salubrité
- durée de séjour
- graduation des sanctions

Prévoir une réunion par arrondissement pour l'adapter localement.

Réflexion à mener en lien avec la question de la sédentarisation de groupes familiaux

Réalisation d'un livret d'accueil à l'échelle départementale

SOLIHA

Partenaires

EPCI disposant d'aires permanentes
 Sous-préfectures
 Conseil départemental
 DDTM

Modalités

nt d'aires permanentes

Échéance

Harmonisation à mettre en œuvre durant toute la période de validité du nouveau schéma

Accusé de réception en préfecture
 014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
 Date de télétransmission : 01/08/2018
 Date de réception préfecture : 01/08/2018

4 : Modalités d'évaluation en continu

na

évaluation régulière au travers
chaque année à la commission

sur l'état d'avancement des
rt, sur la mise en œuvre des
de terrains d'accueil.
accueil et les devoirs des gens du

Cette évaluation pourra donner lieu selon les cas, à des mises à jour ou à des correctifs et sera l'occasion :

- de prendre en considération les évolutions du contexte législatif et réglementaire,
- d'actualiser les besoins identifiés, notamment en matière de terrains familiaux locatifs ou d'habitat adapté, suite aux conclusions des différentes MOUS engagées,
- de prendre en compte, le cas échéant, les évolutions de périmètre administratif (fusions de communes ou d'EPCI) et/ou de population (franchissement du seuil des 5 000 h),
- de mesurer les impacts suite à l'arrivée de grands groupes, tant sur l'aspect organisationnel que sur le plan des relations gens du voyage/ riverains,
- de partager annuellement les enseignements lors des grands passages.

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

ements de référence

relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

composition et le fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage

normes techniques applicables aux aires d'accueil des gens du voyage

à l'application de la loi du 5 juillet 2000

décembre 2003 relative aux terrains familiaux permettant l'installation des caravanes constituant l'habitat

mars 2007 relative à la prévention de la délinquance

grément prévu à l'article 9 de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

ision des schémas départementaux d'accueil des gens du voyage

e aux gestionnaires des aires d'accueil des gens du voyage

cation des articles R. 851-1, R. 851-2 et R. 851-6 du code de la sécurité sociale

a la Commission nationale consultative des gens du voyage

ant nouvelle organisation territoriale de la République

égalité et la citoyenneté

nt le décret du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale

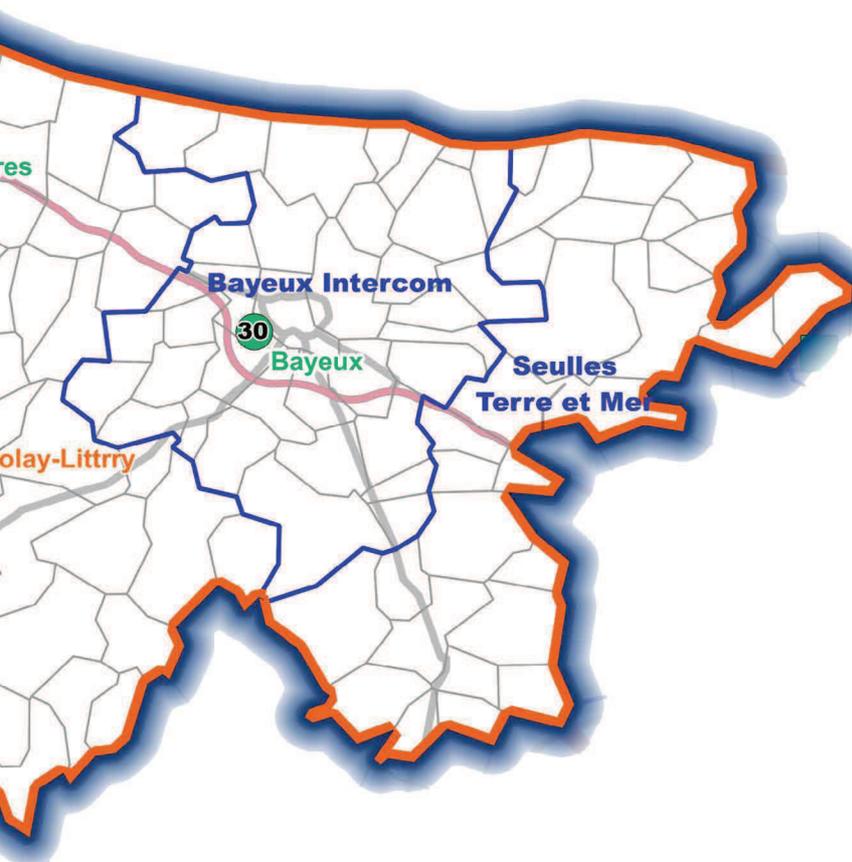
al des collectivités territoriales

sonnes n'ayant ni domicile ni résidence fixe et pris pour l'application des articles 150, 194 et 195 de la loi Egalité

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

Statut d'avancement au 1^{er} janvier 2017

Statut de Bayeux



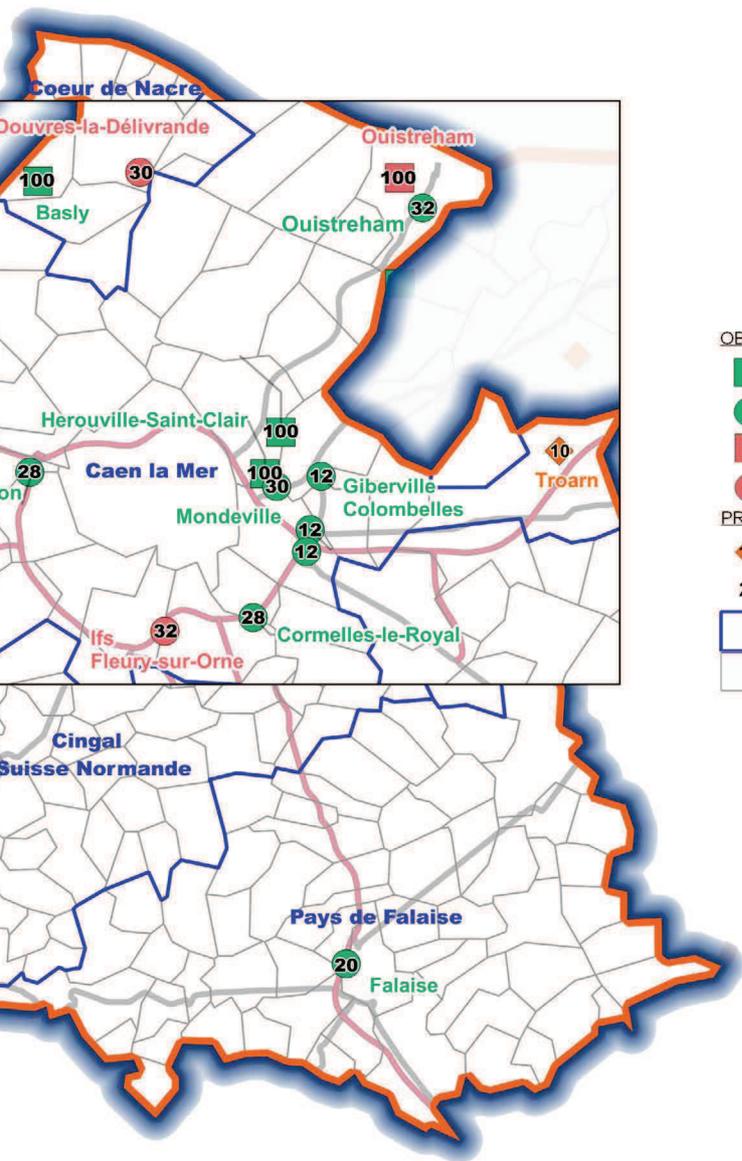
OBLIGATIONS

-  Aire de grand passage réalisée
-  Aire permanente d'accueil réalisée

PRECONISATIONS

-  Aire de petit passage
- 20** Capacité d'accueil en nombre de places
-  Intercommunalités 2017
-  Périmètre des communes 2017

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018



OBLIGATIONS

- Aire de grands passages réalisée
- Aire permanente d'accueil réalisée
- Aire de grands passages à réaliser
- Aire permanente d'accueil à réaliser

PRECONISATIONS

- ◆ Aire de petit passage
- 20** Capacités d'accueil en nombre de places

- Intercommunalités 2017
- Périmètre des communes 2017

Accusé de réception en préfecture
 014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
 Date de télétransmission : 01/08/2018
 Date de réception préfecture : 01/08/2018



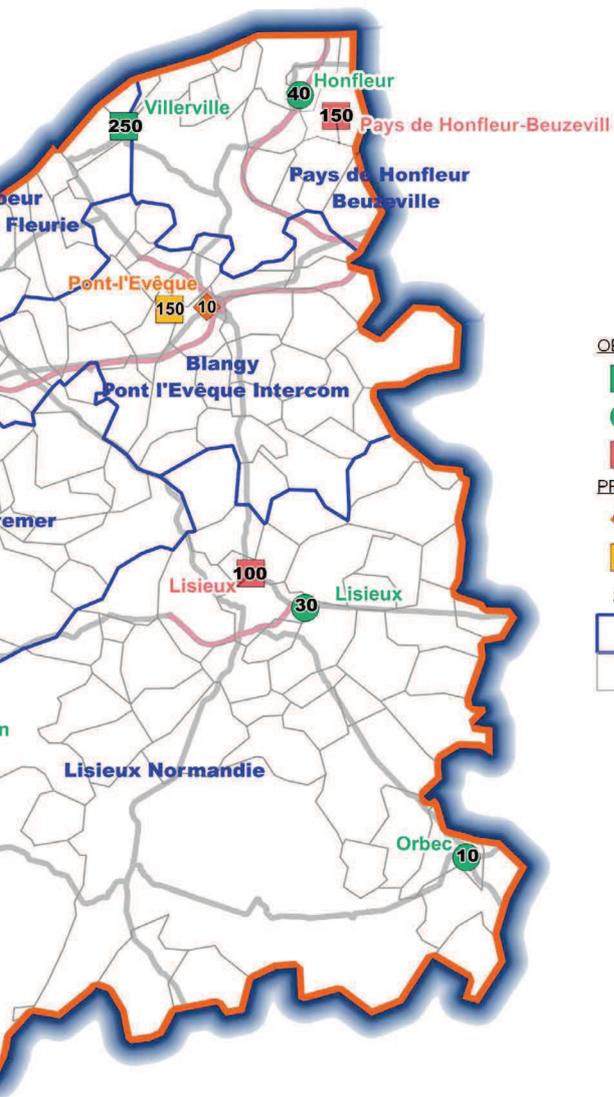
OBLIGATIONS

-  Aire de grand passage réalisée
-  Aire permanente d'accueil réalisée

PRECONISATIONS

-  Aire petit passage
- 20** Capacité d'accueil en nombre de places
-  Intercommunalités 2017
-  Périmètre des communes 2017

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018



OBLIGATIONS

- Aire de grand passage réalisée
- Aire permanente d'accueil réalisée
- Aire de grand passage à réaliser

PRECONISATIONS

- ⬮ Aire de petit passage
- Aire de grand passage sur le territoire de la CC Blangy- Pont l'Évêque
- 30** Capacité d'accueil en nombre de places
- Intercommunalités 2017
- Périmètre des communes 2017

Accusé de réception en préfecture
 014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
 Date de télétransmission : 01/08/2018
 Date de réception préfecture : 01/08/2018

Finaliser après publication des décrets)

nts permettant des séjours d'une

otion faite éventuellement d'une
on ou de travaux d'entretien.

stinées à accueillir les groupes
ont pas ouvertes et gérées en
s accessibles en tant que de
airement.

r les voyageurs hippomobiles et
lisé et 2/3 enherbée.

es ponctuellement permettant
es isolées, des petits groupes ou

ctuellement pour des besoins

Familles sédentarisées :

Le diagnostic comprend par « familles sédentarisées » de gens du voyage, celles installées durant 8 mois ou plus sur les mêmes places, ou stationnant de manière illicite tout au long de l'année sur une commune ou agglomération.

Habitat adapté :

Les opérations d'habitat adapté sont réalisées pour des familles qui souhaitent vivre et habiter dans un lieu fixe, tout en gardant tout ou partie de leur mode de vie: l'habitat caravane et/ou la vie en famille élargie.

Place de caravane :

Au sein d'une aire d'accueil, la place de caravane doit permettre d'assurer le stationnement d'une caravane, de son véhicule tracteur et, le cas échéant, de sa remorque. Sa superficie privative moyenne ne doit pas être inférieure à 75 m².

Terrain familial :

Terrain aménagé spécifiquement pour l'habitat des gens du voyage suivant les mêmes conditions que les autres autorisations d'urbanisme, c'est à dire dans le respect des règles d'urbanisme et servitudes applicables au terrain.

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

Associations avec leur objet

Associations Solidaires d'Action

Gens du voyage

est

6.79

@wanadoo.fr

décembre 2004. Cette fédération des Tsiganes et les fédérations des institutions sociales d'action sociale pour l'action auprès des

conseil d'administration qui se réunit personnes physiques présentées lors de l'assemblée générale parmi ses membres un bureau de vice-présidents, un secrétaire et un trésorier et un ou plusieurs membres. Le bureau et au président les pouvoirs de la fédération. Une équipe de 10 salariés.

La FNASAT- Gens du Voyage :

- Fédère plus de 80 associations et organisations de la France entière.
- Des « pôles régionaux » facilitent le dialogue et le travail avec les partenaires locaux, dans les domaines d'action des associations du réseau et à travers des rencontres régionales réparties en 6 régions.
- Un réseau documentaire constitué de 6 centres de documentation ouverts au public : Paris, Lyon, Nancy, Poitiers et Tarbes.

Cette stratégie est renforcée par des activités thématiques (commission formation, commission juridique...) et par des « actions-cibles » (journées d'étude...) qui mobilisent les compétences des associations en colloques, en groupes de travail, en réunions régionales, nationales et programmes de développement européens.

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

sat :

Centre Sédentaires Et Voyageurs

Sol

NORON

1 22

.fr / patrick.sol@neuf.fr

bénévoles (sédentaires et
les domaines de l'habitat, de
scolarisation, de la culture et

s du Voyage de Normandie

50 BRESTOT

7 36 96

neuf.com

Administrations

- Militantisme auprès :
 - des élus, de la presse, des citoyens : participation à des carrefours, forums, journées de solidarité... avec expo, projections, etc... interventions en milieu scolaire (à la demande)

Habitat et séjour

- Participation aux 5 commissions consultatives normandes
- Interventions auprès des élus pour droit au stationnement, sur terrain public ou privé, pour obtention, sur terrains privés, de raccordements aux réseaux EDF, eau...
- Conseil pour l'achat de terrains privés afin d'éviter l'achat de terrains où il sera impossible d'obtenir les raccordements aux réseaux et même d'y stationner pour des périodes longues

Scolarisation

- Participation à l'association ASET-Normandie

Développement local

- Participation aux 5 commissions consultatives normandes - un siège dans chacune

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

Enfants Tsiganes

760 Montfarville
utte@wanadoo.fr

Le ASET-Manche, a été créée en
tant en véhicules hippomobiles,
et cela dans l'attente d'un poste
e (ASM) correspondant à leur
ement de ces familles. Le poste
09 et est actuellement rattaché

quantaire d'adhérents. Lors de
T-Manche est devenue ASET-

qui intervient auprès des familles
iles. Son but est de préparer les
ans les premiers apprentissages.
viennent régulièrement sur les
partements de la Manche que

et soutiennent le travail de
de cohésion, ils collaborent
rattachement.

die organise fréquemment pour
ertes, des visites, des rencontres
embres de l'association, créant

L'ASET-Normandie participe avec les autres associations partenaires aux rencontres et réflexions proposées par les instances en charge des Gens du voyage.

Exemple de projet soutenu par l'A.S.E.T-Normandie et mis en œuvre dans la Manche et le Calvados :

ANTENNE SCOLAIRE MOBILE

L'Antenne Scolaire Mobile (ASM), dispositif mis en place dans l'enseignement privé, s'adresse aux enfants des gens du voyage hippomobiles qui ne fréquentent pas les aires d'accueil aménagées.

- L'origine et le financement du projet.

L'institut Notre Dame de Carentan est un établissement scolaire privé sous contrat avec l'État. Le projet d'ASM y a vu le jour par le biais de l'association ASET (Aide à la Scolarisation des Enfants Tziganes) allant à la rencontre des enfants du voyage pour favoriser leur accès à l'éducation. Celle-ci a financé l'achat du camion servant de classe itinérante.

Le poste d'enseignement a été obtenu dans le cadre du plan Espoir Banlieue. L'enseignant est rémunéré par l'État et les frais de fonctionnement (carburant, entretien, fournitures...) sont réglés par l'école.

L'ASM a vocation à être une passerelle vers le système scolaire classique : on souhaite que les enfants des gens du voyage puissent s'intégrer à terme dans une école ou un collège « traditionnels ».

- Les enfants scolarisés.

L'enseignant se déplace dans le département de la Manche et du Calvados en fonction du déplacement des familles. Il s'occupe de 11 familles ayant des liens de parenté et vivant dans des roulottes tirées par

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

s de 3 à 18 ans qui n'ont jamais
apprentissage de la lecture et de
rs enfants apprennent à lire et à
s pas été scolarisés.

ASM.

septembre 2009. L'enseignant
de sa venue. La fréquence des
placement et du regroupement
e d'enfants présents l'ASM reste

enfants participent à des sorties
parfois avec les autres enfants
ison de leurs craintes, les parents
'ils acceptent de les lui confier
est établie. L'enseignant relève
e peut fonctionner.

A.S.A.V.

A.S.A.V.

Association pour l'Accueil des Voyageurs

317-325, rue de la Garenne

92000 NANTERRE

Tél. 01.47.80.15.87 Fax 01.42.42.13.18

E-mail : asav92@wanadoo.fr

Actions et activités :

Défense des droits et action militante

Lutte contre les discriminations

Habitat et séjour

Économie (entreprise d'insertion...)

Formation et scolarisation

RSA

- Domiciliation
- suivi d'insertion

Santé

- médiation sanitaire (plus d'informations sur le site : www.mediation-sanitaire.org)

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

ures partenaires avec leur objet

DIE

ditional au service des personnes
l'amélioration de l'habitat afin
centes, lutter contre la crise du
mixité sociale sur le territoire. La
projet d'habitat, ses habitudes

erge le **poste de coordination**
voyage, le centre social labellisé
aire.

RTEMENTALE

assistance auprès des services
r la mise en œuvre du schéma
estion des flux sur les différentes

ndents d'EPCI et Conseillers
œuvre des préconisations du
es gens du voyage et pour les
es domaines de la conception
mpagnement social.
s, par sa vision d'ensemble, en
eurs et établissant si nécessaire
tements limitrophes.

- Assurer des missions de médiation entre les gens du voyage, les élus et les propriétaires privés, notamment dans le cadre des grands rassemblements.
- Veiller à la prise en compte de la situation des gens du voyage, dans les dispositifs départementaux en matière de santé, d'accès au droit commun, de scolarisation et travailler à cet effet avec les partenaires concernés.
- Faciliter les relations entre les familles et les différents services de la Caisse d'Allocations Familiales.
- Tenir informés les services de l'Etat et le Conseil Départemental des avancées et des difficultés de mise en œuvre du schéma départemental et formuler des propositions.
- Apporter des éléments de connaissance sur les besoins de sédentarisation afin d'inciter à leur prise en compte dans le PDALPD et les PLH.

LA MISE EN ŒUVRE

- Conduire des actions de médiation à la demande de l'Etat, des élus et, dans des conditions restant à définir, des gens du voyage.
- Mettre en place des outils d'information à destination des acteurs et des gens du voyage.
- Animer des réunions avec les maires et gestionnaires de terrains, à l'échelle des EPCI, pour faciliter la cohérence des politiques, et veiller à l'harmonisation des pratiques à l'échelle du département.
- Co-organiser avec chaque pilote les différentes réunions des groupes de travail du schéma départemental des gens du voyage,
- S'informer des pratiques des autres départements et en informer les élus, afin de mutualiser les expériences et proposer si nécessaire des

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

la préparation de ces grands
aide des grands passages

groupes de voyageurs, les élus,

ure d'accueil départemental,

aires pour connaître l'évolution

possibles pour les occupations

près des gens du voyage dans
mpte de leur situation dans les
es modalités de travail adapté

NORMANDIE
MOULIN

dex 4
0 50

LE CENTRE SOCIAL ITINERANT

Le projet du centre social itinérant s'articule autour de 3 grands axes :

- Améliorer l'accès aux droits, l'intégration et la promotion des gens du voyage
- Accompagner à la scolarité et à l'accès aux savoirs
- Animer et soutenir les liens parents/enfants, favoriser l'accès à la vie sociale et culturelle



Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

compagner une centaine de
tes et environ 300 personnes en
élicite étant donné l'itinérance
es groupes familiaux.

68
/ 06 76 77 82 40

Normandie porte des missions
onnalisation dans le champ de
é résulte de la fusion du CREFOR

ation professionnelle
métiers, territoires, parcours de

es et pédagogiques
n des acteurs

Le centre ressources d'illettrisme travaille avec le chargé de mission régionale ANLCl (agence nationale de lutte contre l'illettrisme) rattaché à la Préfecture de région.

Le site IPI centralise toutes les informations sur l'illettrisme :
www.ipi-normandie.fr

Adresse :

Carif-Oref de Normandie
Site de Caen
Unicité-Bât A – 10 rue Alfred Kastler – 14000 Caen
Tél : 02 31 95 52 00

Site de Rouen
Pôle Régional des Savoirs – 115 Bd de l'Europe
BP 1152
76176 Rouen cedex
Tél : 02 35 73 77 82

Site : <http://www.cariforefnormandie.fr>

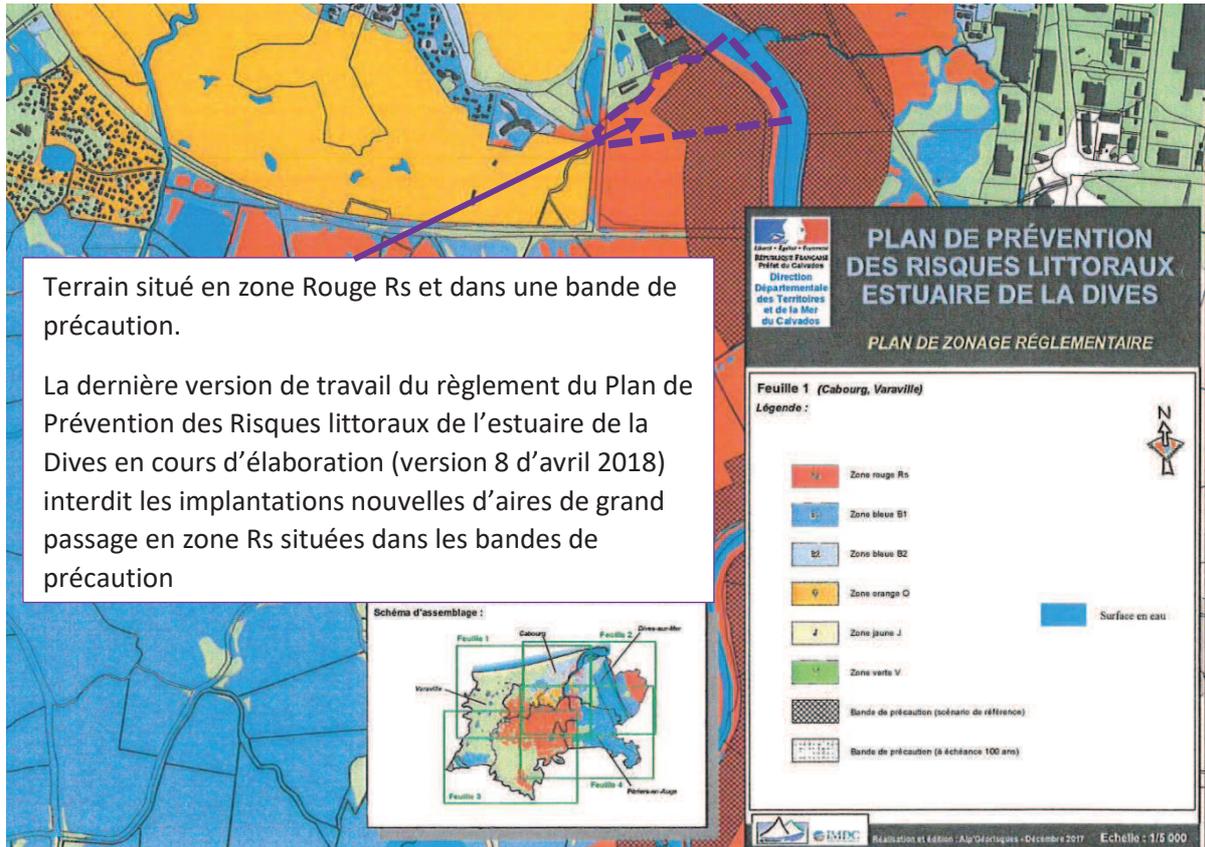
Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

en page :
DREAL Normandie

erture : Dominique Lorieux/TERRA

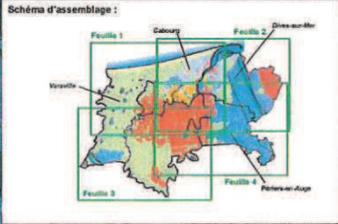


Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018



Terrain situé en zone Rouge Rs et dans une bande de précaution.

La dernière version de travail du règlement du Plan de Prévention des Risques littoraux de l'estuaire de la Dives en cours d'élaboration (version 8 d'avril 2018) interdit les implantations nouvelles d'aires de grand passage en zone Rs situées dans les bandes de précaution



Accusé de réception en préfecture
 014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
 Date de télétransmission : 01/08/2018
 Date de réception préfecture : 01/08/2018

Plan Local d'Urbanisme

Procédure de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU de Varaville

«Création d'une aire d'accueil de grand passage pour les Gens du Voyage»

| **Réunion d'examen conjoint**

| **Mardi 7 février 2018**

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018



et compléments apportés

évaluation environnementale

l'environnement

et/ou complétées :

is de la Dives »

tures routières

is enjeux qui n'étaient pas suffisamment pris en compte dans la 1ère version.
renforcées et sont déclinées également dans la partie « incidences » (parties 5

projet sur les zones Natura 2000

préférable de **prendre en compte également les incidences du projet sur
Natura 2000** « à proximité ».

sur 3 zones Natura 2000 et non plus une seule. Les incidences « observées » et
tiques, sachant qu'une de ces zones (Littoral Augeron) est une zone de pleine

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

et compléments apportés

évaluation environnementale

incidences du projet

traité précédemment, **cette partie est complétée des incidences sur les circulation automobile, ainsi que sur les paysages.**

zones humides a été reprise et fait désormais l'objet d'une sous-partie distincte. Ont :

pour le réservoir de biodiversité du SRCE (recommandation de la MRAE)
pour les Znieff « à proximité » (idem)

évaluation du site en cas de scénario zéro

objet d'une partie spécifique à la demande de la MRAE

mesures en place afin d'éviter, prévenir, compenser ou réduire les incidences

« évitement » est ajoutée, afin de satisfaire aux exigences de la séquence ERC (compensation).

est désormais mis en avant dans le rapport est **un évitement de type**
analyse coûts-avantages des deux sites de Cabourg et de Varaville et exposé des
« retenir » le site de Varaville

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

et compléments apportés

Protection environnementale

mesures en place afin d'éviter, prévenir, compenser ou réduire les incidences

La mesure (plus secondaire) est également mis en avant à la rubrique 8.6 « *Mesures de protection de la qualité des eaux superficielles et des canaux* » : le chemin rural bordant la future zone d'implantation est délimité par une ligne d'aucune aire de retournement afin d'éviter que des véhicules non autorisés ne circulent sur la voie (risque de pollution pour les canaux)

Enfin ajoutées concernant les mesures compensatoires :

pour préserver la sécurité routière (8.7)

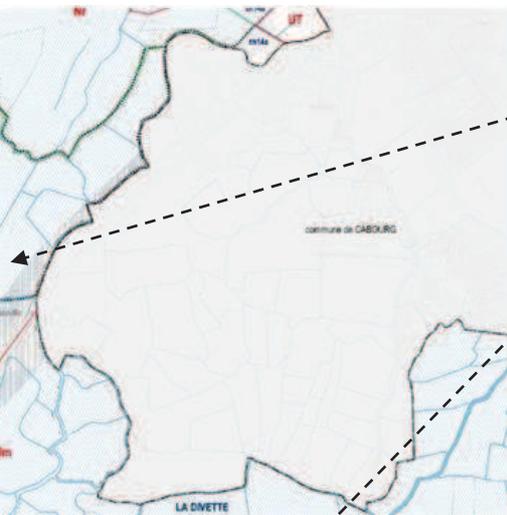
pour limiter l'impact paysager de la zone (8.10)

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

et compléments apportés

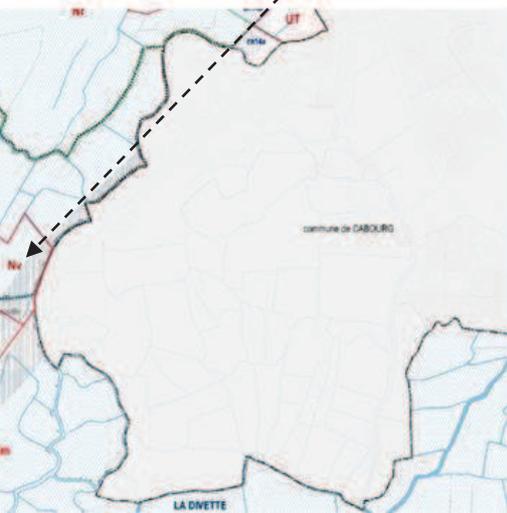
hique

La création d'un nouveau secteur Nv, réservé à une aire de grand passage pour les Gens du Voyage



Le secteur Nv initial est de nouveau matérialisé sur le règlement graphique

*La mise compatibilité du PLU de la commune de Varaville est toutefois rendue nécessaire par le fait que **le secteur Nv du règlement graphique couvre un terrain qui ne correspond plus au terrain retenu aujourd'hui***



secteur Nv est créé

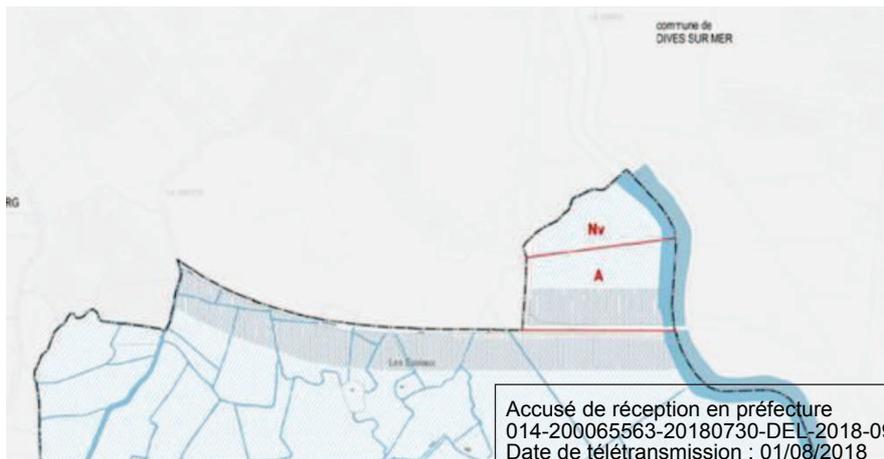


Figure 1 - Règlement graphique en vigueur

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

et compléments apportés

ne N est désormais modifié sur deux points :

rales introductives qui précisent désormais que le règlement graphique
s'applique désormais que l'interdiction de création de nouvel accès sur la D513 ne s'applique

ésentation

et modifiée en conséquence.

ccueil par le réseau d'assainissement collectif est désormais prévue.

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

et compléments apportés

faces

	Document modifié	Justifications
0	131,0	
3	3,8	
0 0 0 0 0	1 328,5 299,0 868,0 157,0 4,5	La surface globale de la zone perd 0,5 ha : le secteur Nv affiche 5 ha dans le PLU en vigueur, contre 4,5 ha dans le PLU modifié ; d'où cette réduction de la surface de la zone N... au bénéfice de la zone A
2	185,7	La surface de la zone A augmente de 0,5 ha
0	1 649,0	

Version initiale

	Document modifié	Justifications
0	131,0	
3	3,8	
0 0 0 0 0	1 329,0 299,0 868,0 152,5 9,5	La surface du secteur Nv augmente de 4,5 ha – contenance correspondant au terrain d'assiette du projet – portant sa surface totale à 9,5 ha – au détriment du secteur Nr dont la surface est ramenée à 152,5 ha
2	185,2	
0	1 649,0	

Version modifiée

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

en raison :

lv initial,
ire d'accueil « en Znieff, en zone humide et en zone inondable »,
ème qui induira un décapage du terrain sur 12 cm.

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20180730-DEL-2018-097-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018